Rapport d'activité 2013

N°10

SICECO
Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or

Carte d'identité du SICECO

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Au 1er janvier 2013, il regroupe 665 communes de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, ces dernières lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. Les communes ont ensuite le choix de lui transférer les compétences suivantes :

- distribution du gaz
- éclairage public
- achat d'énergie
- enfouissement des réseaux de télécommunication
- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

En compétence partagée avec les communes, le SICECO propose plusieurs services relevant de l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que les communications électroniques.

Des missions d'intérêt public

- Veiller au maintien d'un service public performant
- Contrôler la bonne exécution des missions des concessionnaires (ERDF pour l'électricité et GRDF pour le gaz)
- Contrôler les services de fourniture aux tarifs réglementés d'EDF Branche Commerce
- Exercer la fonction de maître d'ouvrage partagée avec ERDF
- Participer à l'aménagement du territoire

En 2013 :

665 communes adhérentes

63 communes desservies en gaz et ayant donné la compétence

285 000 habitants

559 km de réseau gaz

5 448 km de réseau HTA 20 000 V

3 906 km de réseau BT 400 V

37 millions d'€ valeur brute de la concession de gaz amortie à **36 %**

368 millions d'€ valeur brute de la concession d'électricité amortie à **41,7 %**

80 849 points lumineux

L'organisation du SICECO

En 2013, le territoire du SICECO est divisé en 16 Commissions Locales d'Énergie (CLE). Les représentants de chaque commune peuvent y faire part de leurs demandes ou de leurs suggestions. Jouant un rôle de proximité auprès des communes, les CLE permettent de véhiculer les informations (juridiques, techniques, ...), d'aider au montage des projets (conseils, orientations, procédures, financements, ...) ou de présenter et ajuster les futures programmations de travaux.

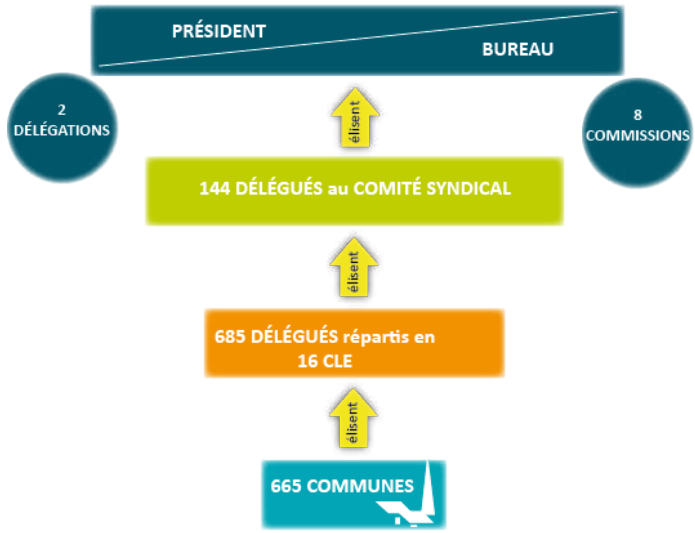

Les 16 CLE :

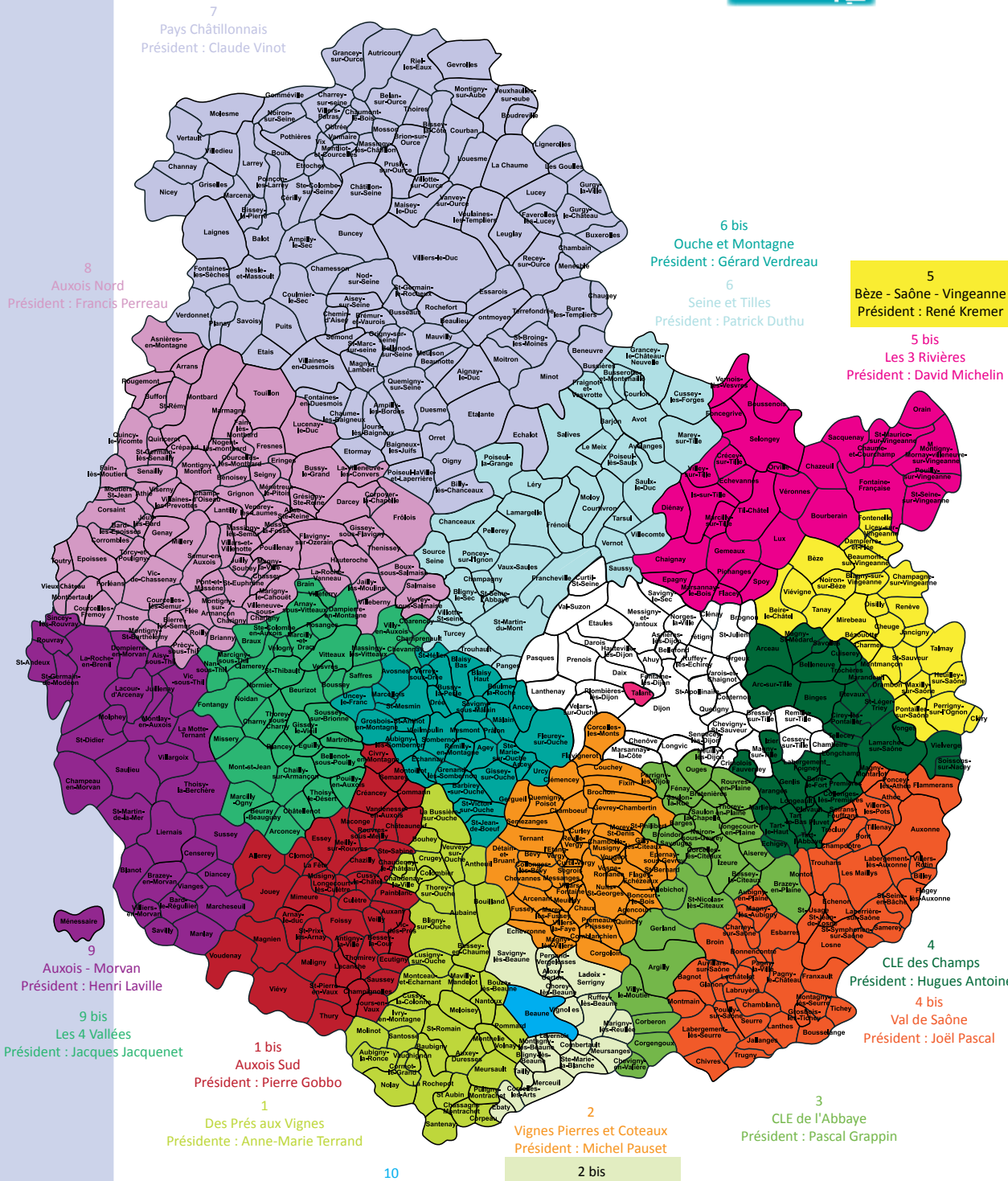

Le Bureau :

Vice-président délégué en charge,
affaires générales, communication et RH
Pascal GRAPPIN

Président
Jacques JACQUENET
en charge des concessions

Vice-président délégué en charge
de la réflexion sur
le regroupement départemental
Gilbert MENUT

Vice-président délégué en charge des
finances et du budget
Emmanuel BICHOT

1er Vice-président
Francis PERREAU
en charge des affaires techniques

Vice-président délégué en charge
des relations avec
le Conseil Général
Paul TAILLANDIER

Vice-président délégué en charge
des travaux de renforcement
et d'extension
Nicolas URBANO

Vice-présidente déléguée en charge
de l'énergie
et du développement durable
Anne-Marie TERRAND

Vice-président délégué en charge
de l'enfouissement des réseaux
Michel PAUSET

Vice-président délégué en charge
des travaux d'équipements
électriques communaux
Hugues ANTOINE

Vice-présidents délégués en charge des CLE

Anne-Marie TERRAND (Présidente de la CLE des Prés aux Vignes - n°1)
Pierre GOBBO (Président de la CLE de l'Auxois Sud - n°1bis)
Michel PAUSET (Président de la CLE Vignes, Pierres et Coteaux - n°2)
Armand CHANLON (Président de la CLE de l'Est Beaunois - n°2bis)
Pascal GRAPPIN (Président de la CLE de l'Abbaye - n°3)
Hugues ANTOINE (Président de la CLE des Champs - n°4)
Joël PASCAL (Président de la CLE du Val de Saône - n°4bis)
René KREMER (Président de la CLE Bèze-Saône-Vingeanne - n°5)
David MICHELIN (Président de la CLE des 3 Rivières – n°5bis)
Patrick DUTHU (Président de la CLE Seine et Tilles - n°6)
Gérard VERDREAU (Président de la CLE Ouche et Montagne - n°6bis
Claude VINOT (Président de la CLE du Pays Châtillonnais – n°7)
Henri LAVILLE (Président de la CLE de l'Auxois -Morvan - n°9)
Jean-Luc BECQUET (Président de la CLE de Beaune - n°10)

Vice-présidents
Emmanuel BICHOT
Gilbert MENUT
Paul TAILLANDIER
Nicolas URBANO

Membres du bureau
Patrice BECHE
Fabrice BRACQUEMOND
Maurice CHEVALLIER
Jean-Marie FAIVRET
Monique ORMANCEY

Les Commissions et les délégations :

Commission Affaires Générales, Communication et RH

Vice-président
Pascal GRAPPIN (CLE 3)

5 membres
Jean-Marie FAIVRET (CLE 9 bis)
René KREMER (CLE 5)
Joël PASCAL (CLE 4bis)
Michel PAUSET (CLE 2)
Paul TAILLANDIER (CLE 5bis)

Commission Finances et Budget

Vice-président
Emmanuel BICHOT (CLE 1)

3 membres
Pierre GOBBO (CLE 1bis)
Gilbert MENUT (CLE 5bis)
Monique ORMANCEY (CLE 7)

Délégation spécifique Relations avec le Conseil Général

Vice-président
Paul TAILLANDIER (CLE 5bis)

Délégation spécifique Regroupement Départemental

Vice-président
Gilbert MENUT (CLE 5bis)

Commissions obligatoires
CAO, JC, DSP

Président
Jacques JACQUENET (CLE 9bis)

5 membres titulaires
Hugues ANTOINE (CLE 4)
Fabrice BRACQUEMOND (CLE 4bis)
Joël PASCAL (CLE 4bis)
Michel PAUSET (CLE 2)
Francis PERREAU (CLE 8)

5 membres suppléants
Gilbert MENUT (CLE 5bis)
Jean-Marie FAIVRET (CLE 9bis)
Marie-Josèphe LOTTIER (CLE 4bis)
Bernard SOUPAULT(CLE 7)
Pierre MARGEON (CLE 2bis)

Commission Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL)

Membres
Marcel JEANNOT (CLE 4 bis)
René KREMER (CLE 5)
Marie-Josèphe LOTTIER (CLE 4 bis)
Daniel MAUREILLE (CLE 5)
Joël PASCAL (CLE 4bis)
Michel PAUSET (CLE 2)
Francis PERREAU (CLE 8)
Claude VINOT (CLE 7)

Associations :
Association Départementale pour l'Information sur le logement (ADIL) ; Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) ; Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires de Côte-d'Or (CSPC) ; Fédération Départementale du logement (CNL) ; Confédération Syndicale des Familles (CSF) ; Union Française des Consommateurs Que Choisir (UFC) ; Union Nationale des Associations Familiales (UDAF) ; Centre départemental d'amélioration de l'habitat Pacte Côte-d'Or (CDAH/PACT)

COMMISSIONS TECHNIQUES

Enfouissement des réseaux et relations avec France Télécom

Vice-président
Michel PAUSET (CLE 2)

17 membres
Luc BAUDRY (CLE 6)
Jean-Luc BECQUET (CLE 10)
Jean-Marie BOISSELIER (CLE 4bis)
Jacques CAILLOT (CLE 1)
Guy CASSIERE (CLE 2)
Jean-Marie FAIVRET (CLE 9 bis)
Marcel JEANNOT (CLE 4bis)
Georges LAURENT (CLE 2)
Philippe MORAL (CLE 3)
Joël PASCAL (CLE 4bis)
Bernard PAUT (CLE 9bis)
Jérôme PETIDENT (CLE 8)
Georges PIMET (CLE 3)
Michel POILLOT (CLE 1bis)
Jean-Denis STAIGER (CLE 5bis)
Gérard VERDREAU (CLE 6bis)
Guy VINCENT-VIRY (CLE 5)

Travaux de renforcement et d'extension

Vice-président
Nicolas URBANO (CLE 5bis)

13 membres
André BARRISSET (CLE 4bis)
Patrick CATINOT (CLE 4bis)
Maurice CHEVALLIER (CLE 2)
Roger GANEE (CLE 4bis)
Jean-Michel GOBEROT (CLE 5bis)
Jean-Paul GUERET (CLE 1)
Bernard MALEGUE (CLE 7)
Dominique NAULOT (CLE 9)
Joël PASCAL (CLE 4bis)
Bernard SOUPAULT (CLE 7)
Christian VALANDRO (CLE 3)
Gérard VERDREAU (CLE 6bis)
Guy VINCENT-VIRY (CLE 5)

Développement durable - Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie

Vice-président
Anne-Marie TERRAND (CLE 1)

13 membres
Jean Claude ALEXANDRE (CLE 2)
Jean-Marie BOISSELIER (CLE 4bis)
Fabrice BRACQUEMOND (CLE 4bis)
Pierre COURTOIS (CLE 4bis)
Bernard DE LOISY (CLE 4)
Philippe DUPONT (CLE 3)
Patrick DUTHU (CLE 6)
Michel GROSSETETE (CLE 6bis)
René KREMER (CLE 5)
Jocelyne LARCIER (CLE 9bis)
David MICHELIN (CLE 5bis)
Michel POILLOT (CLE 1bis)
Claude VERDREAU (CLE 3)

Travaux d'équipements électriques communaux et mise en valeur du patrimoine

Vice-président
Hugues ANTOINE (CLE 4)

13 membres
Michel BEAUNEE (CLE 4bis)
Patrice BECHE (CLE 4bis)
Fabrice BRACQUEMOND (CLE 4bis)
Patrick CATINOT (CLE 4bis)
Jean CHARAU (CLE 1)
Roger GUILLEMINOT (CLE 2)
Richard HENNICK (CLE 7)
Henri LAVILLE (CLE 9)
Pierre MARGEON (CLE 2bis)
Jean-François MOROT (CLE 9 bis)
Guy MORELLE (CLE 3)
Gilbert THOREY (CLE 8)
Claude VERDREAU (CLE 3)

Crédits photographiques : © SICECO sauf couverture : tas de bois : © Liane M - Fotolia.com, Travaux et rouleau de câble : © Vincent Arbelet, éolienne : © Tilio & Paolo - Fotolia.com, bûches : © mahey - Fotolia.com, photovoltaïque : © anweber - Fotolia.com, gaz : © Vladimir Semenov - Fotolia.com ; page 1 : tas de bois : © Liane M - Fotolia.com ; page 5 : Gina Sanders - Fotolia.com ; pages 6-7 : plaquettes : © bildergala - Fotolia.com ; page 8 : rencontre TEPos © Région Bourgogne ; Chaufferie Bonnencontre : © Bonnencontre ; page 15 : Vieux Château : © Vieux Château ; page 17 : bâtiment chèvrerie : © La Ferme Biquettes et compagnie ; pages 18 - 19 : mise en valeur de la Place des Marronniers à Puligny Montrachet © Smile ; page 19 : mise en valeur PEM Venarey les Laumes : © Vincent Arbelet ; page 21 : port d'Auxonne : © Auxonne, mairie de Vitteaux : © Vitteaux ; page 24 : gaz : © Staffetta - Fotolia.com ; page 25 : fibre optique : © Nicolas delafraye - Fotolia.com ; pages 26-27 : calculatrice : © Picture-Factory - Fotolia.com ; pages 30-31 : © Julien Eichinger - Fotolia.com ; page 31 : Journée de la mobilité électrique © SOBEM

Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
Dépôt légal : octobre 2014 - ISNN : 1779-3688
Tirage : 1 800 exemplaires
Conception, rédaction et mise en page : service communication SICECO
Impression : Contact Habillages
Imprimé sur papier recyclé à 100 %

Le mot du Président

Comme chaque année, 2013 a été riche pour le SICECO. Riche en projets, riche en travaux, et ce dans tous les domaines.

Première information, non des moindres, le SICECO a revu son découpage géographique. 11 Commissions Locales d'Énergie succèdent aux 16 précédentes pour composer le Syndicat. Parmi les communes, une nouvelle, Rougemont nous a rejoint en tout début d'année. Une autre pierre à l'édifice du regroupement départemental entamé depuis 2006. Je m'en réjouis. Dans ce dossier, le Syndicat met tout en œuvre pour parvenir à un accord satisfaisant.

Les actualités législatives auront été denses mais surtout remplies d'incertitudes. Pour preuve, le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles. Au niveau de l'électricité notamment, le système de péréquation actuel, qui est pourtant une garantie de la qualité de la desserte, semblerait remis en cause. Pour ma part, je reste persuadé que ce sont les Syndicats d'énergies qui sont les structures les mieux qualifiées pour maintenir le niveau de nos réseaux de distribution. C'est notre compétence historique, notre mission. Nous continuons donc à rester vigilant et notre fédération, la FNCCR, suit ces dossiers en proposant des amendements.

La concession électrique du SICECO est de bonne qualité mais des questions demeurent sans réponse. Une nouvelle fois, nous avons rejeté le bilan d'activité d'ERDF. Malgré tout, les travaux se poursuivent et le SICECO, plus que jamais, accompagne ses communes adhérentes dans tous leurs projets d'énergies. Côté éclairage public, l'accent est mis sur la rénovation car c'est avant tout l'occasion de réaliser des économies tant énergétiques que financières. Cela me tient à cœur.

Des économies, c'est aussi l'objectif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel que le SICECO propose désormais à tous les acheteurs publics de Côte-d'Or. Une anticipation de la fin des tarifs réglementés et surtout une preuve que le Syndicat, au delà de sa compétence historique, est résolument tourné vers l'avenir et se positionne comme un acteur incontournable de l'énergie en Côte-d'Or.

Et d'énergie, il en a été question en 2013 ! Le projet de loi sur la transition énergétique en a occupé une place centrale. Au niveau départemental, le SICECO a donné la possibilité aux élus et aux partenaires de s'exprimer, de faire des propositions concrètes qui ont été envoyées au législateur. L'étude « Stratégie Énergétique Départementale » suit son cours et le SICECO sera amené prochainement à débattre sur les orientations énergétiques envisageables non seulement pour lui-même, mais aussi pour le territoire de la Côte-d'Or. L'objectif sera d'utiliser les résultats pour optimiser le déploiement des énergies renouvelables et de réseaux sur le département afin de respecter les objectifs énergétiques nationaux à atteindre. En parallèle, plusieurs études de faisabilité en matière de production d'énergies renouvelables ont été lancées. Leur résultat conditionnera la réalisation des projets et la manière dont ils seront portés, tant du point de vue administratif que technique ou financier. Le SICECO devra, quant à lui, définir son implication. Un petit aperçu de ce que l'année 2014 nous réserve et qui s'annonce tout aussi animée notamment avec les élections municipales et le renouvellement des instances du SICECO.

Ce rapport présente les activités du Syndicat pour 2013. Je vous en souhaite une bonne lecture. Je tiens aussi à remercier les femmes et les hommes, élus et salariés, qui œuvrent tout au long de l'année pour garantir la bonne marche de notre Syndicat.

Jacques Jacquenet

Président du SICECO

2013 à la Une 2

Répondre aux enjeux énergétiques de demain 6

De l'électricité pour tous 12

Investir pour un éclairage plus respectueux de l'environnement et des hommes 18

Contrôler et organiser le réseau public de distribution de gaz 24

Participer à la construction des réseaux de demain 25

2013 en chiffres 26

Une équipe au service des élus et des usagers 28

Faire connaître, informer, sensibiliser 30

Comprendre le SICECO 32

2013 à la Une

Nouveau découpage géographique du SICECO

L'article L 5211-10 du CGCT, relatif à la composition du bureau d'un EPCI, a été modifié. Il fixe désormais le nombre de Vice-présidents à 20 % de l'effectif de l'organe délibérant avec un plafond de 15.

Fort du succès de la représentativité des Commissions Locales d'Énergie (CLE) au sein de ses instances, le Président a proposé aux élus de réorganiser le territoire du SICECO afin de conserver, pour les mandats futurs, la possibilité que chacun des présidents de CLE ait un siège au Bureau du SICECO.

La nouvelle carte regroupe les anciennes CLE 1 et 1bis, 2 et 2bis, 4 et 5, 6 et 6bis, 9 et 9bis. Tenant compte à la fois de la population et de la longueur des réseaux, elle forme un meilleur équilibre puisque chaque CLE est représentée par 12 délégués au Comité.

Certaines communes ont profité de ce redécoupage pour changer de CLE afin de mieux s'adapter au contexte local. C'est le cas de 5 communes de la CLE 7 qui ont rejoint la CLE 8 (Etais, Fontaine les sèches, Nesle et Massoult, Planay et Verdonnet) et de Villeberny qui est partie de la CLE 8 pour rejoindre la 9.

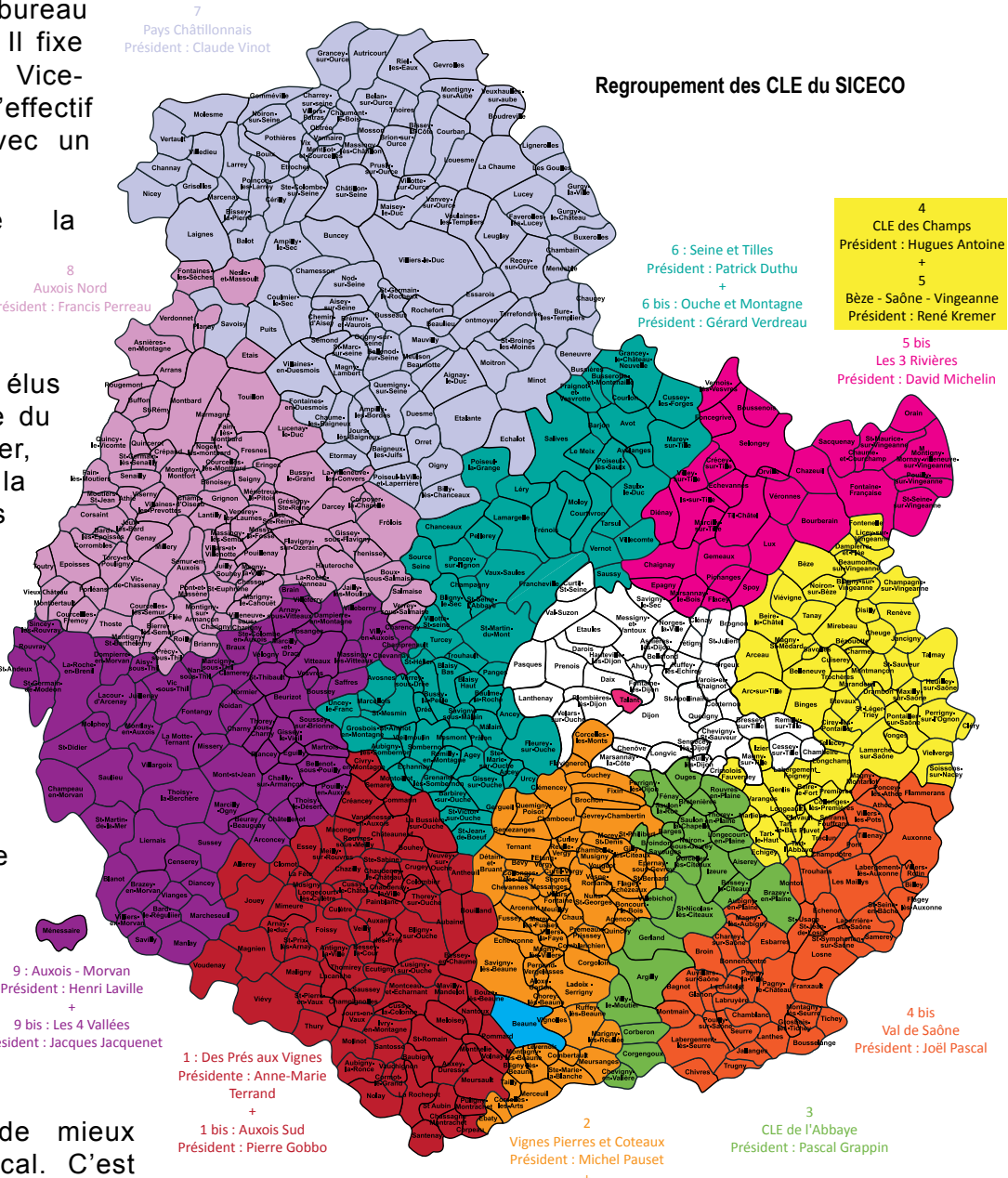

Instantanés de 2013

Assemblée générale
26 juin - Châtillon Sur Seine

Remise de prix AFE
27 juin Vitteaux

Atelier stratégie énergétique départementale
27 septembre

Bienvenue à Rougemont, 185 habitants : le regroupement des communes de Côte-d'Or se poursuit

Le 1er janvier 2013, Rougemont rejoint le SICECO. Enclave côte-d'orienne en territoire icônnais, la commune adhérait auparavant au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région d'Aisy sur Armançon. Aujourd'hui, elle compte parmi les 665 communes du SICECO à qui elle a délégué, en plus de la compétence obligatoire d'électricité, l'éclairage public ainsi que l'enfouissement des réseaux de télécommunication et de communications électroniques.

EN CHIFFRES

150 000 €

de pertes (pénalités FACÉ) soit 200 000 € TTC de travaux d'enfouissement qui auraient pu être réalisés

1,2 million d'€

de manque à gagner à cause du non regroupement équivalent à 2,4 millions d'€ TTC de travaux d'éclairage public

REPÈRES

Rougemont a rejoint le SICECO dans le cadre de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 sur l'énergie qui encourage le regroupement de l'ensemble des communes au sein d'un seul syndicat à l'échelle départementale pour l'organisation de la distribution publique d'électricité. L'objectif est de renforcer la solidarité et la cohésion entre l'urbain et le rural et de garantir l'universalité de la desserte en électricité à un prix raisonnable. Le non regroupement est lourd de conséquences sur le budget des communes :

Des pénalités effectives sur le FACÉ depuis 3 ans

Le compte d'affectation spéciale de l'État intitulé Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale (FACÉ), chargé de répartir les crédits prélevés sur la facture de tous les consommateurs entre chaque département et permettant de financer les travaux des Syndicats d'énergies dans les communes dites rurales (< 2 000 habitants), a mis en place des pénalités à l'encontre des départements non encore regroupés. Entre 2012 et 2013, la Côte-d'Or a perdu environ 150 000 € (5 % de pénalité) soit l'équivalent de 200 000 € de travaux de dissimulation électrique qui auraient pu être entrepris.

Un manque à gagner certain

Le non regroupement du secteur rural engendre des manques à gagner notamment sur les recettes calculées à partir des investissements et de la population. C'est le cas pour la Part Couverte par le Tarif (PCT) où la perte s'élève à 185 000 € pour 2013 (715 000 € depuis 2010) et pour la redevance versée par ERDF (1,2 million d'€ dont 300 000 € de bonus « au regroupement »).

Le SICECO reste branché

Après l'acquisition d'une voiture électrique en 2011, la prise de compétence pour la création et l'entretien de bornes électriques en 2012, le SICECO reste dans la course de la mobilité électrique : en 2013, il équipe son siège social de 3 bornes de recharge électrique.

L'inauguration de ces bornes a eu lieu le 4 septembre, en présence de la DREAL, de l'ADEME, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de la Côte-d'Or, des fabricants des bornes et de BME (Bourgogne Mobilité électrique).

S'interroger sur l'impact du développement des véhicules électriques sur le réseau

Si le développement des véhicules électriques fait partie des grands projets de l'État, dans le cadre général de la transition énergétique, le SICECO s'interroge sur la capacité du système de production électrique français et du réseau à fournir la puissance nécessaire au futur parc de voitures électriques si ce dernier devenait très important. De même, quelles conséquences pour les réseaux des communes, quels types de charge privilégier, à quels moments et comment organiser le déploiement des bornes de recharge sur la Côte-d'Or pour éviter aux utilisateurs la « panne sèche » ?

Mesurer et anticiper les impacts sur le réseau électrique

Les bornes de charge seront certainement groupées en îlots, raccordés à un point de livraison (point où l'utilisateur soutire ou injecte de l'électricité) pouvant aussi alimenter d'autres usages.

Afin d'assurer la disponibilité de la puissance requise aux points de livraison, le déploiement de l'infrastructure de charge peut nécessiter un renforcement de chaque maillon du réseau (réseaux HTA et BT, poste de transformation). L'ampleur et les coûts des travaux varient en fonction de la puissance requise, de la localisation des points de charge, et de leur utilisation. Pour les communes rurales de moins de 2 000 habitants, c'est le SICECO qui sera en charge des travaux de renforcement.

Tester pour mieux conseiller les communes

Le SICECO a donc installé, en partenariat avec trois fournisseurs (SOBEM, DBT et Schneider), trois bornes (une de charge lente et deux de charge semi-rapide) à des fins expérimentales. Au-delà du test des équipements, le SICECO souhaite surtout évaluer l'ensemble du système de recharge des véhicules électriques qui comprend, outre le terminal de charge (« la prise »), l'achat d'électricité, la gestion de l'appel de puissance électrique et des conflits entre usagers électriques, les impacts sur le réseau électrique, les systèmes de paiement et la relation à l'utilisateur. Ceci permettra d'apporter la meilleure réponse technique aux communes qui choisiront de faire installer des bornes par le SICECO. En effet, dernièrement, le SICECO s'est doté d'une nouvelle compétence : la création et l'entretien des infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (l'exploitation, l'achat d'électricité et la revente aux éventuels utilisateurs, resteront à la charge de la commune). Dans ce cadre, le SICECO apporte une subvention aux communes à hauteur de 60 %.

Raccordées sur l'alimentation électrique du SICECO, les bornes sont pilotées par l'intermédiaire d'une gestion technique centralisée qui permet d'autoriser ou non la charge selon la disponibilité de puissance.

Actuellement, la charge est offerte gratuitement aux seuls visiteurs en rendez-vous au SICECO. Dans un second temps, il est envisageable de rendre accessible la charge au grand public par l'intermédiaire d'un système de paiement universel.

Par ailleurs, une réflexion est lancée pour étudier un déploiement raisonnable et progressif de l'infrastructure à l'échelle départementale afin de garantir la pertinence de la localisation des futures bornes à installer dans les communes.

De gauche à droite, Thierry Broissier, Président de Bourgogne Mobilité Électrique, et des membres du Bureau (Paul Taillandier, Gilbert Menut, Jacques Jacquenet, Claude Vinot, Emmanuel Bichot et Pascal Grappin) coupent le ruban inaugural.

EN CHIFFRES

24 kWh

1 charge d'un véhicule pendant 8 h soit :

- 1 nuit d'allumage pour 20 lampes d'éclairage public (2 ou 3 rues ou 1 hameau)
- 2 nuits de fonctionnement d'un ballon d'eau chaude sanitaire électrique de 200 litres et d'une puissance de 3 kW (pour une famille de 4 personnes)

Rendez-vous avec la DRFIP, Direction Régionale des Finances Publiques

Coup d'envoi pour la dématérialisation

Le 11 juin, dans les locaux du SICECO, Florence VIEIL, correspondante dématérialisation, et Gérard Demondion, Payeur départemental et receveur du SICECO, ont rencontré le service Finances pour lancer les prémisses de la dématérialisation des opérations en comptabilité publique. La dématérialisation des mandats et des titres doit être effective à compter du 1er janvier 2015. Le SICECO a l'intention d'aller au-delà de ses obligations légales puisqu'il compte dématérialiser les bulletins de paye à partir du 1er janvier 2014, les mandats, les titres et les bordereaux à partir du 1er avril 2014, et les pièces justificatives de paiement à compter du 1er janvier 2015.

Vers une homogénéisation des opérations comptables

Le 19 juin, c'est au tour du SICECO de se déplacer à Alise Sainte Reine, à la rencontre de l'ensemble des comptables du département, sur l'invitation de Gilles Marchal, Responsable du pôle gestion publique de la DRFIP. Ce fut l'occasion pour le Syndicat de présenter ses missions ainsi que son mode de fonctionnement, avec pour objectif principal d'harmoniser les pratiques comptables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis, 2006, le SICECO est adhérent de l'ACEL (Association pour la Connaissance de l'Électricité et de la Lumière). Fondée en 1992, cette association a créé un Musée de l'électricité où sont rassemblés des objets représentant plus d'un siècle d'électricité. En 2012, à l'occasion de ses 20 bougies, le musée prend le nom de Musée Bourguignon de l'Électricité Hyppolyte Fontaine, en hommage à l'ingénieur dijonnais, pionnier de l'électricité. Afin de soutenir les actions du musée en faveur de la préservation de la connaissance dans le domaine de l'électricité, le SICECO a décidé de devenir un de ses membres bienfaiteurs (rendez-vous au musée : www.musee-electricite.fr).

35ème congrès de la FNCCR

Pour son 35ème congrès, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), à laquelle adhère le SICECO, a choisi Montpellier pour 3 jours de débats consacrés notamment aux services publics de l'énergie.

Le SICECO y a tenu un stand en commun avec les trois autres Syndicats bourguignons ainsi que trois départements de Franche Comté (le Doubs, le Jura et la Haute Saône). Il a présenté son étude sur la Stratégie énergétique départementale et a reçu un prix spécial de la FNCCR pour l'ensemble des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) obtenus dans les catégories éclairage public, logements et autres bâtiments depuis 2006 (rendez-vous page 11 pour en savoir plus).

Ces trois journées ont été marquées par l'inquiétude exprimée par les congressistes au sujet du système électrique français et de la péréquation sur laquelle repose son fonctionnement. Le débat sur le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles fait craindre un retour aux régies qui serait plus défavorable pour le consommateur final.

Lors de ce congrès, la FNCCR a d'ailleurs signé un protocole d'accord avec ERDF dont l'objectif est de renforcer les relations entre les deux partenaires. Le SICECO a choisi de ne pas signer ce protocole (rendez-vous page 13 pour en savoir plus).

Jean-Michel Jeannin, Directeur Général des Services, Francis Perreau et Anne-Marie Terrand, élus, sur le stand commun

Répondre aux enjeux énergétiques

Le SICECO s'engage dans le débat national sur la transition énergétique

Des actions labellisées

Le SICECO, acteur de l'énergie en Côte-d'Or, a souhaité donner la parole aux élus et à ses partenaires dans le débat national sur la transition énergétique initié par le gouvernement, lors de quatre rendez-vous qui ont été labellisés par la Région Bourgogne et donc inscrits au programme officiel :

- Septembre 2012 : lancement de l'Étude « Stratégie énergétique départementale », qui a donné lieu à des échanges avec les élus lors des différentes réunions (Assemblée Générale, Bureau, Commission « Développement durable, Énergies renouvelables et Maîtrise de l'énergie », Commissions Locales d'Énergie) où elle a été présentée (voir rapport d'activité 2012, page 7)
- 25 octobre 2012 : organisation des Assises de l'énergie en Côte-d'Or (voir rapport d'activité 2012, page 6)
- Du 22 avril au 31 mai 2013 : réunions des Commissions Locales d'Énergie du printemps où 493 élus ont exprimé leur opinion
- 14 et 29 mai 2013 : animation d'un débat lors de deux réunions de sa Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Au total, plus de 1 000 élus locaux, associations, chefs d'entreprises et partenaires ont donné leur avis. D'une manière générale, pour le SICECO, ce débat a permis d'identifier les volontés et les souhaits des communes afin de pouvoir adapter ses activités actuelles et futures : compétence partagée en matière d'énergies renouvelables, utilisation rationnelle de l'énergie, ... Une étude juridique est d'ailleurs en cours afin d'étudier les possibilités pour le SICECO d'intervenir grâce à une structure annexe dans la production d'énergies renouvelables : méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité, éolien (voir page 8).

À l'occasion des journées de l'énergie, initiées par le gouvernement dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, le SICECO a organisé une journée Portes Ouvertes le 29 mars 2013 (non labellisée). L'occasion pour tous (grand public, collectivités, entreprises ou encore bailleurs sociaux) de découvrir les missions que le SICECO développe sur son territoire.

REPÈRES

La transition énergétique désigne une évolution de nos modes de production et de consommation de l'énergie. C'est le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) à une société plus écologique et performante, utilisant des énergies propres, sûres, moins polluantes et renouvelables. C'est aller vers un modèle qui permette de satisfaire de manière durable, équitable pour les hommes et leur environnement, les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en énergie et en carbone.

Se mobiliser permet de faire entendre sa voix au niveau national et d'émettre des propositions concrètes adaptées aux contextes locaux. La transition énergétique ne doit pas être perçue comme une contrainte mais comme un levier de développement de l'économie locale. Elle permet de stimuler la production d'énergie locale, de généraliser la rénovation thermique des bâtiments, d'installer des équipements performants et de faire des économies.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour plus d'informations, retrouvez l'intégralité des documents distribués (rapport d'activité, aide au débat, synthèse du débat, ...) en téléchargement sur le site internet du SICECO, rubrique « Documentation ».

Donner aux élus les clés de la transition énergétique

Une plaquette d'information a été éditée et distribuée en amont des réunions de CLE afin d'expliquer aux élus les enjeux du débat sur la transition énergétique.

À l'issue des rencontres, une synthèse a été publiée. Elle rend compte, pour chaque question posée, des différentes idées formulées par les élus. Celles-ci ont également été transmises au secrétariat territorial du débat afin d'alimenter la loi de programmation sur l'énergie de l'automne 2013 (reportée depuis).

de demain

Déterminer l'avenir énergétique de la Côte-d'Or : premiers résultats de l'étude « Stratégie énergétique départementale »

Stratégie Énergétique 21 Départementale
Quelles énergies pour la Côte-d'Or ?

En septembre 2012, le SICECO lance une étude appelée « Stratégie énergétique départementale » en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, la Région Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or et le Grand Dijon. Confiée aux bureaux d'ingéniérie Énergies Demain et AEC, elle doit définir les critères de choix en matière de déploiement des énergies renouvelables et de réseau. Il est aussi question de préparer l'avenir pour une meilleure maîtrise du coût d'accès à l'énergie pour tous les consommateurs.

Cette étude repose sur des données déjà recueillies dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et de données payantes fournies par ERDF via une convention par l'intermédiaire de la Région.

Afin de mutualiser les coûts, le SIEEEN (Nièvre) menant une étude similaire sur son territoire, le SICECO a proposé aux autres Syndicats bourguignons d'acquérir ces données ERDF à l'échelle régionale.

En novembre 2013, la première phase de caractérisation de l'étude s'achève. Elle a permis de dresser le profil énergétique du département. Désormais, le SICECO a une connaissance plus fine de la production, de la distribution, de la consommation d'énergie et des potentiels du territoire.

Déclinaison des objectifs du SRCAE en Côte-d'Or

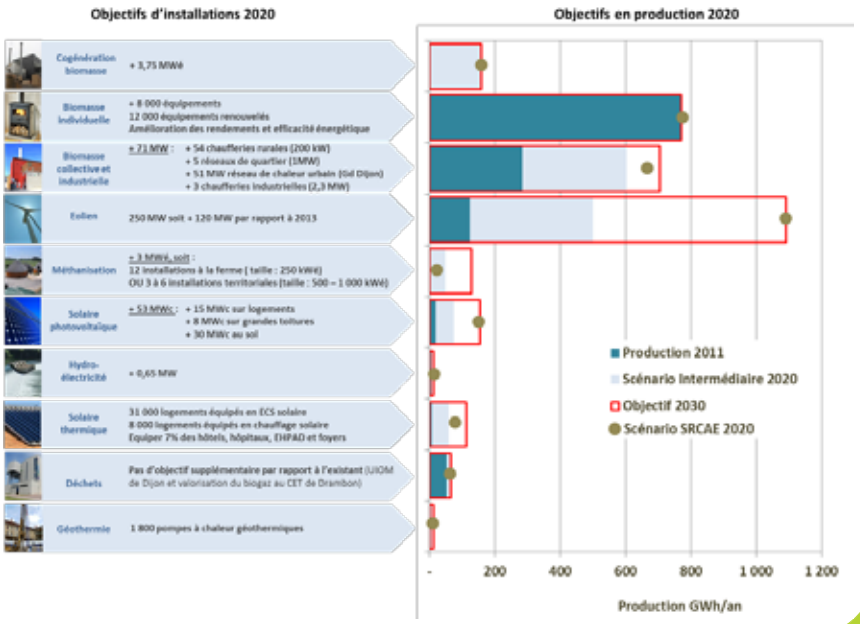

LE SAVIEZ-VOUS ?

La synthèse de la phase 1 de l'étude est disponible en version papier sur simple demande au service communication du SICECO ou téléchargeable sur www.siceco.fr.

EN CHIFFRES

12 000 GWh

D'énergie finale consommée en Côte-d'Or (hors transport de marchandises et voyages longues distances) soit une facture de 870 millions d'euros (chiffres 2006)

66 %

Taux de dépendance de la Côte-d'Or aux énergies fossiles

77 %

D'augmentation des dépenses énergétiques à l'horizon 2020, soit une facture qui pourrait atteindre 1,5 milliard d'euros en Côte-d'Or (prévisions AIE et ADEME)

1 156 GWh

D'énergies renouvelables déjà produits en Côte-d'Or en 2011, soit une autonomie de 11 %

30 %

Des ménages côte-d'oriens potentiellement en précarité énergétique d'ici 2020

34 %

D'augmentation de la facture énergétique des communes d'ici 2020

30 %

De potentiel global d'économies pour les communes côte-d'oriennes

Mettre en application la Stratégie énergétique départementale grâce à TEPos

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoire à énergie positive » (TEPos) lancé par l'ADEME et la Région Bourgogne, les communautés de communes du canton de Bligny sur Ouche et du Pays de Nuits Saint Georges ont été retenues pour faire partie des territoires pilotes bourguignons engagés dans la démarche TEPos. Pendant 18 mois, elles vont bénéficier d'accompagnement et d'outils spécifiques pour devenir « 100 % positif ».

Objectif : réduire les besoins énergétiques au maximum et les couvrir par des énergies renouvelables locales

Accompagnés par l'ADEME, le Conseil Régional de Bourgogne et le SICECO, ces deux territoires préparent donc un programme d'actions à court, moyen et long terme, impliquant l'ensemble de la population, des entreprises et des collectivités, pour façonner leur territoire en profondeur et l'amener vers un modèle écologique et économique exemplaire.

Quels sont les avantages à faire partie d'un territoire TEPos ?

Les actions visent un allègement de la facture énergétique et permettent de générer un développement économique local grâce à la stimulation de l'activité et de l'emploi à travers la rénovation du bâti, le développement des énergies renouvelables ou encore l'accompagnement des acteurs. Grâce à TEPos, le territoire bénéficie d'un regain d'attractivité et une reconnaissance au niveau national voire européen.

Un accompagnement par le SICECO

Acteur incontournable de l'énergie en Côte-d'Or, le SICECO, dans le cadre de ses missions, accompagne ces deux territoires en leur faisant bénéficier de ses compétences et de son savoir-faire en matière énergétique.

L'expérimentation TEPos permet également au Syndicat de mettre en œuvre le plan d'action issu de la Stratégie énergétique départementale. Notamment, il trouve ici l'occasion de tester sur le terrain le « guichet unique » de l'énergie destiné aux particuliers pour la rénovation énergétique. À terme, le SICECO pourra décliner les enseignements tirés de cette expérience sur l'ensemble de ses communes adhérentes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un Territoire à énergie positive (TEPos) est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales. La démarche fait appel à trois principes : sobriété, efficacité énergétique et énergies locales et renouvelables.

TEPos, c'est un réseau régional mais aussi national et européen. Le SICECO et les deux communautés de communes ont d'ailleurs participé aux troisièmes Rencontres nationales Énergies et Territoires à Cluny du 5 au 7 juin. Pascaline Fisch, responsable de la Cellule énergie et Bruno Kablitz, responsable du service technique, ont animé et participé à deux conférences.

Rencontres nationales Énergies et Territoires à Cluny

Et demain, le SICECO, producteur d'énergie ?

Trouver une structure adaptée

Face à la nécessité de mener le département dans la transition énergétique, le SICECO avait décidé, en 2012, d'engager une étude juridique afin de créer une structure adaptée à la conduction de projets dédiés à la production d'énergie. L'organisation la plus adéquate est une Société d'Économie Mixte (SEM) qui permet au Syndicat de conserver son statut intercommunal. Grâce à la SEM, le SICECO pourra investir dans la production d'énergie (production d'électricité à partir de sources renouvelables, production de biogaz, de biocarburant et de chaleur). Il pourra créer des liens avec des partenaires financiers et soutenir les projets privés tout en développant l'économie locale. La SEM permettra au SICECO de diversifier ses ressources.

Constituer le dossier

Le SICECO a fait appel à des spécialistes pour nourrir sa réflexion : la Fédération des Entreprises Publiques Locales pour l'aspect juridique et la Caisse des dépôts et consignations pour l'aspect financier. Il s'est entouré de deux cabinets spécialisés, l'un dans le domaine juridique pour formaliser les statuts (Seban) et l'autre dans le domaine financier pour bâtir le « business plan » (Semaphores).

Étudier les projets potentiels

En parallèle, le SICECO lance en juin des études de faisabilité de projets potentiels qui pourraient être portés par la SEM (le « business plan » devant être élaboré à partir de ces premiers projets). Ces études permettent de déterminer la mise en œuvre technique, la rentabilité économique, le montage juridique et financier des opérations. Les quatre projets sont :

- Une centrale photovoltaïque à Arceau et à Saint Martin de la Mer
- Une centrale hydroélectrique à Bèze
- Une unité de méthanisation agricole à Créancey

Les résultats de ces différentes études sont attendues pour 2014.

Mutualiser les achats pour une meilleure gestion des budgets énergétiques des collectivités

Face à l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et à la fin imminente des tarifs réglementés pour les sites de consommation des collectivités, le SICECO propose une solution inédite en Côte-d'Or : le groupement de commandes d'énergies. L'idée : anticiper les éventuelles augmentations de tarifs par le regroupement de tous les acheteurs publics de Côte-d'Or, coordonné par le Syndicat, et permettant à tous les membres de bénéficier de tarifs plus avantageux (du fait du regroupement). En 2013, le SICECO lance donc un appel à tous les acheteurs publics pour proposer, dès 2014, un groupement d'achat pour le gaz. Il étendra dans le futur ce service à l'achat d'électricité et à l'échelle régionale.

Pourquoi adhérer à un tel groupement ?

- Mutualiser des volumes d'énergie pour tirer partie des meilleures opportunités de prix et de services associés
- Éviter les frais des procédures de passation des marchés publics
- Anticiper la hausse des prix forcément induite par l'arrêt prévisible des tarifs réglementés de vente imposé par la loi en 2015 (hors consommateurs)
- Résilier ses anciens contrats de fourniture sans frais et sans pénalité (article L.441-4 du Code de l'énergie : le nouveau fournisseur effectuera les démarches nécessaires auprès de l'ancien et du gestionnaire de réseau de distribution)
- Continuer à assurer la gestion de ses contrats de fourniture (l'adhésion n'implique pas un transfert de compétence des membres au coordonnateur)
- Aucune conséquence sur la qualité de l'énergie ou la continuité du service (le gestionnaire de réseaux en reste le garant dans le cadre de sa mission de service public)

REPÈRES

En application des directives européennes transposées en droit français, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont intégralement ouverts à la concurrence. Tous les consommateurs sont désormais des clients dits « éligibles » et peuvent ainsi choisir librement leurs fournisseurs. Cette possibilité a été conférée dès 2004 aux clients du secteur professionnel et public (industriels, commerçants, administrations, etc.), puis étendue à l'ensemble des clients particuliers le 1er juillet 2007. Elle offre aux consommateurs deux possibilités :

- Continuer de s'approvisionner aux tarifs réglementés auprès de l'« opérateur historique », (GDF pour le gaz et EDF pour l'électricité)
- Faire jouer la concurrence en choisissant l'offre commerciale qui leur convient le mieux en fonction du prix et des services proposés parmi la dizaine de fournisseurs d'ores et déjà présents sur le marché, à l'image de ce qui se pratique pour les télécommunications (téléphone, internet, etc.)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les enjeux, les étapes, le fonctionnement du groupement, comment adhérer, retrouvez toutes ces informations pratiques et bien plus en version papier grâce à la pochette éditée par le SICECO (disponible sur simple demande auprès du service communication).

VITE LU ● VITE LU ● VITE LU

Avis favorable pour la ZDE du Val de Vingeanne

Le SICECO s'est prononcé en faveur de la création d'une Zone de Développement Éolien (ZDE) sur le territoire de la communauté de communes du Val de Vingeanne. Neuf communes adhérentes étant concernées, le SICECO doit émettre un avis. Pour ce type de dossier, le Syndicat prend l'avis des communes puis examine plus particulièrement les problématiques liées au raccordement électrique des futurs parcs éoliens. Ici, la capacité d'accueil du réseau étant suffisante, le SICECO n'a pas fait d'objection.

Avis favorable au PPA de Dijon

Le SICECO s'est également prononcé en faveur du Plan de Protection de l'Atmosphère de la ville de Dijon dont la zone d'influence s'étend sur trois communes adhérentes.

Adhésion à Alterre Bourgogne

Désormais, le SICECO fait partie du Conseil d'administration d'Alterre Bourgogne, l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable. Cette association vise à placer le développement soutenable au cœur de l'action publique à travers la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Animer la filière « Bois-Énergie » de Côte-d'Or

En partenariat avec le Conseil Général de la Côte-d'Or et l'Office National des Forêts (ONF), le SICECO conduit la Mission Bois-Énergie de Côte-d'Or (MBE 21), chargée d'accompagner les communes dans leur projets de chaufferies bois.

Pour l'année 2013, une étude de faisabilité pour la commune de Précy sous Thil a été menée. Son périmètre inclut 6 bâtiments, qui seraient alimentés par une chaufferie bois déchiqueté d'une puissance de 150 kW. À ce jour, la commune ne s'est pas encore prononcée sur la poursuite du projet.

En parallèle, le SICECO a été contacté par 4 autres communes. Au programme des échanges : fonctionnement d'une chaufferie bois, présentation de la MBE 21 et explications sur la mission d'accompagnement du SICECO dans ce domaine.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Retrouvez toutes les informations sur le développement de projets de chaufferies bois sur le site internet du SICECO ou en flashant ce code avec votre tablette ou smartphone

REPÈRES

Étapes de développement d'un projet de chaufferie bois :

- Analyse d'opportunité réalisée par l'ONF pour vérifier si le projet est envisageable
- Si l'opportunité est avérée, étude de faisabilité effectuée par le SICECO pour définir le projet techniquement et calculer la rentabilité économique
- Analyse d'approvisionnement en bois menée par l'ONF et annexée à l'étude précédente
- Si la commune le souhaite, accompagnement du SICECO dans les différentes phases de la construction de la chaufferie (aide à la rédaction de documents de consultation, au montage des demandes de subvention, rédaction des contrats d'approvisionnement, reception du projet...)

RENCONTRE AVEC :

François Perrin, Maire de Bonnencontre, 437 habitants

François Perrin devant la chaufferie bois en construction

Suite à la mission de pré-diagnostic énergétique menée par le SICECO, ce dernier nous a conseillé l'installation d'une chaufferie bois qui nous permettrait de réduire notre facture énergétique. Au début, le projet n'a pas remporté l'adhésion de tous au sein du conseil municipal, probablement par « peur de l'inconnu » (peu de communes voisines sont équipées d'une chaufferie bois !). Suite aux différentes études réalisées par la MBE 21, la chaufferie a finalement été acceptée. 80 % des coûts sont d'ailleurs subventionnés. Les travaux sont en cours et la mise en service est prévue pour septembre 2014. La chaufferie alimentera, à terme, la mairie, 4 logements communaux (3 appartements et 1 maison), l'école, la bibliothèque et la salle des fêtes.

Nous sommes plus que satisfaits d'avoir bénéficié de l'expertise du SICECO qui a fait office de « service technique » pour notre commune, trop petite pour en avoir un. Au delà des études, le SICECO continue de nous accompagner dans les différentes phases de la construction de la chaufferie. Une aide réellement précieuse, notamment lorsqu'il s'agit de faire les bons choix techniques, ou de rédiger des demandes de subvention ou des contrats d'approvisionnement !

Un pré-diagnostic énergétique, oui mais après ?

Aider les communes à maîtriser leurs consommations d'énergie

Depuis 2007, le SICECO réalise les pré-diagnostics énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes qui le souhaitent. Cette étude permet de faire le bilan énergétique des consommations, de proposer des préconisations de travaux à mettre en œuvre afin de réaliser des économies d'énergie et d'accéder à un logiciel de suivi des factures énergétiques : GEPweb 360. Cette base de données permet d'effectuer le suivi énergétique de la commune, à la fois pour les bâtiments et l'éclairage public. Elle permet également d'analyser l'impact des travaux réalisés sur les consommations d'énergie et donc d'en déduire leur efficacité.

Et après cette étude ?

À l'issue du pré-diagnostic, le SICECO accompagne la commune en tant que conseiller technique dans le choix, la priorisation, le suivi des travaux mis en oeuvre et le bilan annuel des consommations énergétiques.

Capture d'écran de GEPweb 360

EN CHIFFRES

97

Audits effectués depuis 2013 soit :

1 075 bâtiments audités
560 000 m² de surface visités qui consomment 80,8 MWh pour une dépense annuelle de 5,9 millions d'€ TTC et une émission de CO_2 de 16 600 t

7 761

Améliorations de travaux proposés

Pour un investissement de 51,4 millions d'€ HT
correspondant à une diminution potentielle des consommations de 23,5 GWh/an, un gain financier de 1,8 million d'€ TTC/an et de 5 600 t de CO_2 non rejetées

Les CEE ou comment valoriser les investissements de ses communes en faveur des économies d'énergie ?

Le SICECO assure, pour ses communes adhérentes, la gestion des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) relatifs aux travaux d'éclairage public et effectués sur leurs bâtiments, permettant ainsi leur mutualisation.

Les sommes perçues de la vente des CEE correspondant aux travaux d'éclairage public sont mutualisées pour l'ensemble des communes adhérentes, le SICECO en assurant la maîtrise d'ouvrage et une partie des coûts. Les recettes sont réinvesties dans les travaux de rénovation de l'éclairage public permettant des économies d'énergie.

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux bâtiments étant, quant à elle, assurée par les communes, les recettes issues de la vente de ces CEE sont redistribuées directement aux communes, proportionnellement au poids des actions retenues en kWh Cumac dans les CEE vendus.

En 2013, le dossier de CEE, déposé sur le registre national EMMY en décembre 2011, a été vendu à GEO PLC, une entreprise française qui agit pour le compte de multiples Obligés. Le montant total de la vente s'élève à **55 000 €**.

Les CEE vendus correspondent pour **32 %** à des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique effectués sur les bâtiments communaux tels que le passage en double vitrage, l'isolation du bâti, l'installation de chaudière à condensation ou basse température, ...

Ces derniers ont été redistribués aux communes, proportionnellement à leur investissement, lors de l'Assemblée générale de juin. Au total, ce sont **17 338 €** qui sont redistribués à **11 communes** du département.

Les **68 %** restants concernent des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public. Cette somme permet de tester de nouveaux équipements générant une consommation moindre notamment en matière de commande des allumages et des extinctions.

REPÈRES

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été introduit pour inciter à réaliser des économies d'énergie dans les secteurs du bâtiment et de la petite et moyenne industrie. Les fournisseurs d'énergie (les Obligés) sont tenus d'effectuer des économies d'énergie soit par la conduite d'actions directes auprès de leurs abonnés (incitation à investir dans des équipements économes en énergie) soit par l'achat, sur le marché national, de Certificats d'Économies d'Énergie, délivrés notamment aux collectivités lorsqu'elles ont effectué des travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine.

EN CHIFFRES

82,54 GWh Cumac

Déposés en 4 fois par le SICECO depuis le début du dispositif dont :

47,70 kWh Cumac

pour l'éclairage public

34,84 kWh Cumac

pour les bâtiments

233 722 €

Montant des CEE vendus lors des 3 premiers dépôts dont

90 538 €

Reversés à 57 communes

Norbert Jaeger (à droite), Chef de secteur CEE Nord Est de GEO PLC, remet à Jacques Jacquenet le produit de la vente des CEE, entourés ensuite par les 11 communes qui ont reçu un chèque

LE SAVIEZ-VOUS ?

La FNCCR organise annuellement le grand prix des certificats blancs, également appelés CEE, en partenariat avec l'ADEME, l'ATEE (Association Technique Énergie Environnement), l'AFE (Association Française de l'Éclairage) et l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France). En 2013, cette édition spéciale récompensait l'ensemble des certificats obtenus depuis le début du dispositif en 2006 jusqu'au 30 juin 2013. Lors du Congrès de la FNCCR, cinq prix ont été décernés dont le prix spécial pour l'ensemble des CEE catégories éclairage public, logements et autres bâtiments attribué au SICECO. 36 dossiers de candidature avaient été déposés par diverses collectivités (syndicats d'énergies, villes, conseils généraux, OPH, ...) représentant plus de 5 TWh Cumac et démontrant ainsi l'extrême importance du dispositif.

Pascaline Fisch, responsable de la Cellule énergie a animé une formation sur les CEE au CNFPT en mars et mai 2013. L'objectif était d'expliquer la démarche mise en œuvre par le SICECO.

Pascaline Fisch, responsable de la Cellule énergie et Jacques Jacquenet reçoivent leur prix

De l'électricité pour tous

Veiller au maintien d'un service public de distribution et de fourniture d'électricité performant

Le SICECO, autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture d'électricité

En France, les communes sont propriétaires des réseaux HTA et BT. Sur le territoire de la Côte-d'Or, en 2012, 664 communes ont confié l'organisation du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO). Le SICECO est aussi appelé autorité concédante car il a délégué l'exploitation du réseau électrique à un concessionnaire, ERDF, à travers un contrat de concession.

L'activité de la concession de distribution publique d'électricité est contrôlée par le SICECO à partir du suivi technique continu (travaux, réclamations, contraintes), de l'analyse du Compte Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC) pour l'année 2012, des contrôles annuels détaillés de toutes les données relatives à la concession (comptabilité, valorisation des ouvrages, etc.).

Le SICECO édite une synthèse de ce contrôle intitulée « *Contrôle de concession - Électricité - Synthèse portant sur l'exercice 2012* ». Elle est jointe à ce rapport d'activité. Pour l'année 2012, on soulignera que la fourniture d'électricité reste de bonne qualité, très peu d'usagers étant mal alimentés. En revanche, les éléments comptables fournis par le concessionnaire sont incomplets et comme les années précédentes, ne permettent pas au SICECO d'en valider la pertinence. Le compte rendu annuel d'activité d'ERDF a une nouvelle fois été rejeté. À noter que les trois autres syndicats bourguignons ont également refusé le CRAC d'ERDF.

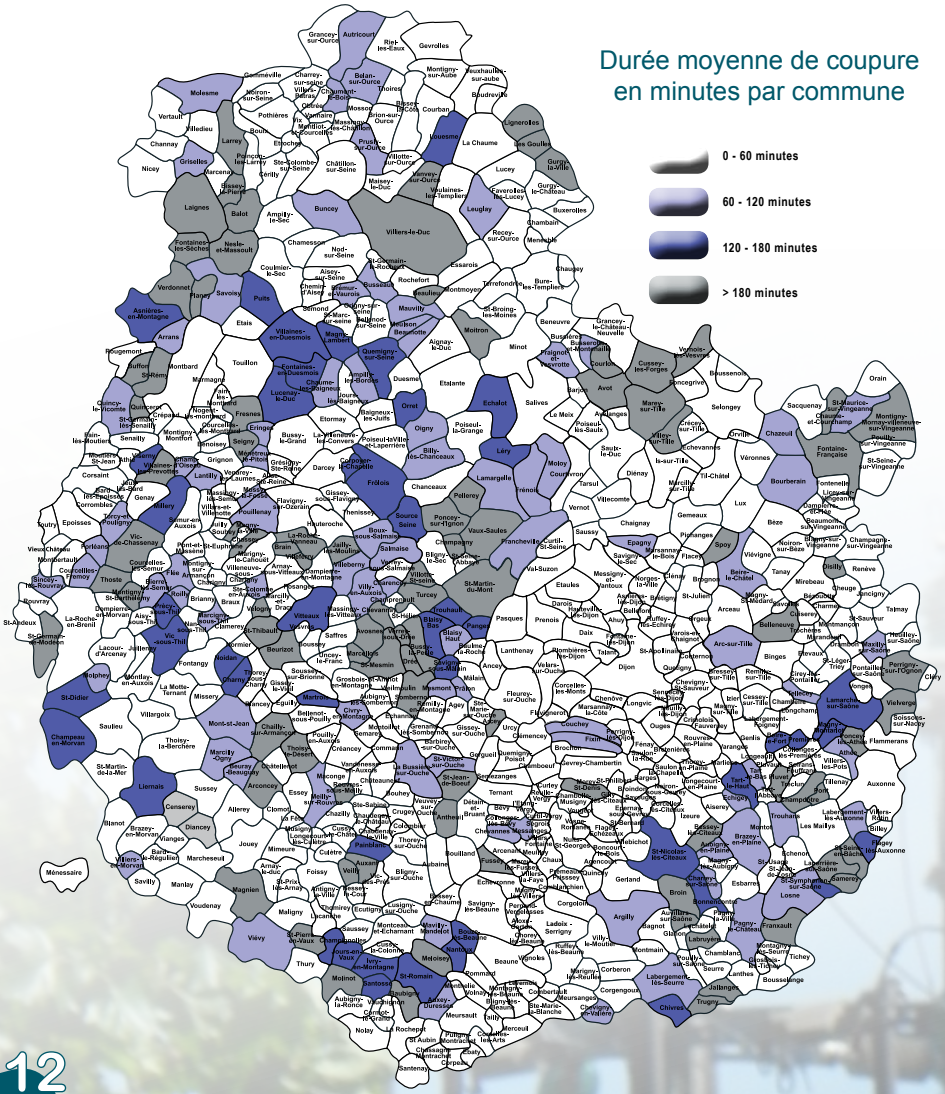

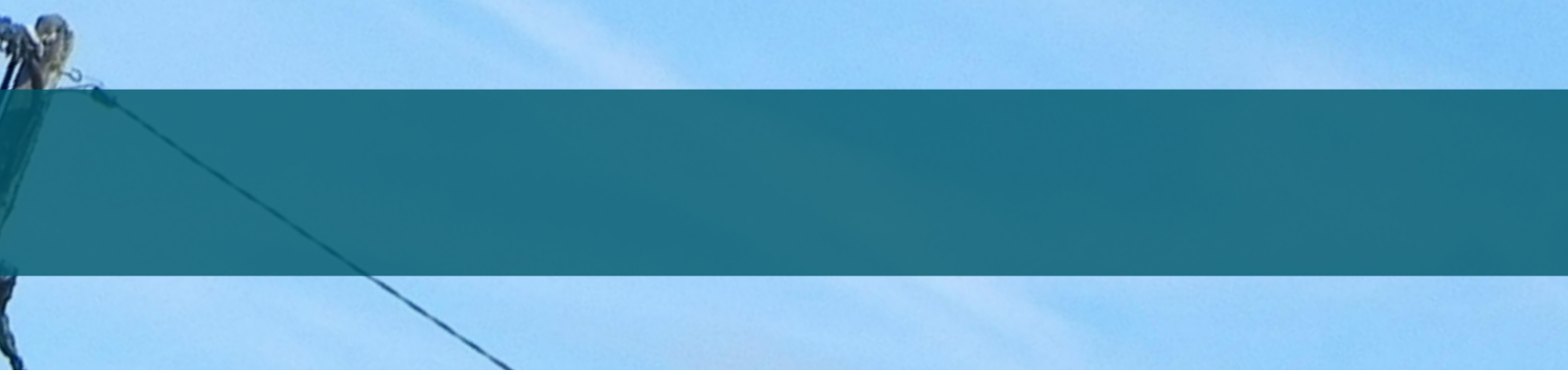

EN CHIFFRES

concernant le contrôle de concession de 2013 sur l'exercice 2012

664
Communes dont 18 urbaines

5 448 km
De réseau HTA (20 000 V)

3 906 km
De réseau BT (400 V)

55,2 minutes
Temps de coupure moyen sur le réseau BT

159 288
Usagers

1 652 GWh
D'énergie électrique finale consommée

215 millions d'€
Valeur nette de la concession

Protocole d'accord entre la FNCCR et ERDF

Signé le 18 septembre 2013 entre la FNCCR et ERDF, le protocole d'accord vise à renforcer les relations entre les autorités concédantes et le concessionnaire pour la période 2014-2017. Quatre points principaux sont évoqués :

- l'amélioration de la programmation et de la coordination des investissements réalisés sur les réseaux par le concessionnaire et les autorités concédantes
- l'amélioration continue de la précision des données patrimoniales et des éléments d'exploitation de la concession transmis par le concessionnaire à l'autorité concédante
- le développement des partenariats locaux plus étroits entre les autorités concédantes et le concessionnaire sur les échanges de données cartographiques
- l'adaptation de la redevance R2 qui est lissée sur 4 ans

Le protocole s'appliquera si les structures représentant 90 % du montant de la redevance R2 « nationale » l'ont signé avant le 1er avril 2014.

Au niveau local, les négociations pour signer ce protocole sont en cours fin 2013. Le SICECO devra, entre autres, tenir compte des litiges sur la méthode historique de calcul de la redevance R2. En effet, il parait difficile de signer un protocole d'accord dont un des points fait l'objet d'un recours devant les juges par ERDF.

VITE LU ● VITE LU ● VITE LU

Conférence départementale pour les investissements sur le réseau de distribution d'électricité

Instituée par l'article 21 de la loi NOME (loi du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité), la conférence départementale annuelle, sous l'égide du préfet, permet une meilleure coordination entre l'autorité concédante et le concessionnaire. Elle s'est tenue le 13 janvier et toutes les autorités concédantes y étaient conviées.

Inventaire FACÉ

Tous les deux ans, les crédits FACÉ sont redimensionnés en fonction de l'évolution du réseau et de la qualité de la distribution. En 2013, ils ont été attribués pour les deux années à venir.

Avis de tempête dans le Châtillonnais

Le 19 juin, le Châtillonnais était secoué par une violente tempête et plus particulièrement les communes d'Etrochey, de Montliot et Courcelles et de Poinçon les Larrey sur lesquelles une tornade s'est abattue. 12 000 foyers ont été privés d'électricité peu avant 18h, la situation étant complétement rétablie le lendemain. Parmi les dégâts, on dénombre 7 supports bétons cassés en HTA et 9 en BT, des problèmes sur des postes sources ou encore des incidents sur les branchements. ERDF a pris en charge la réparation du réseau électrique et a mobilisé 60 techniciens. Le SICECO, quant à lui, s'est occupé de l'éclairage public.

Assurer l'égalité d'accès au réseau électrique pour tous

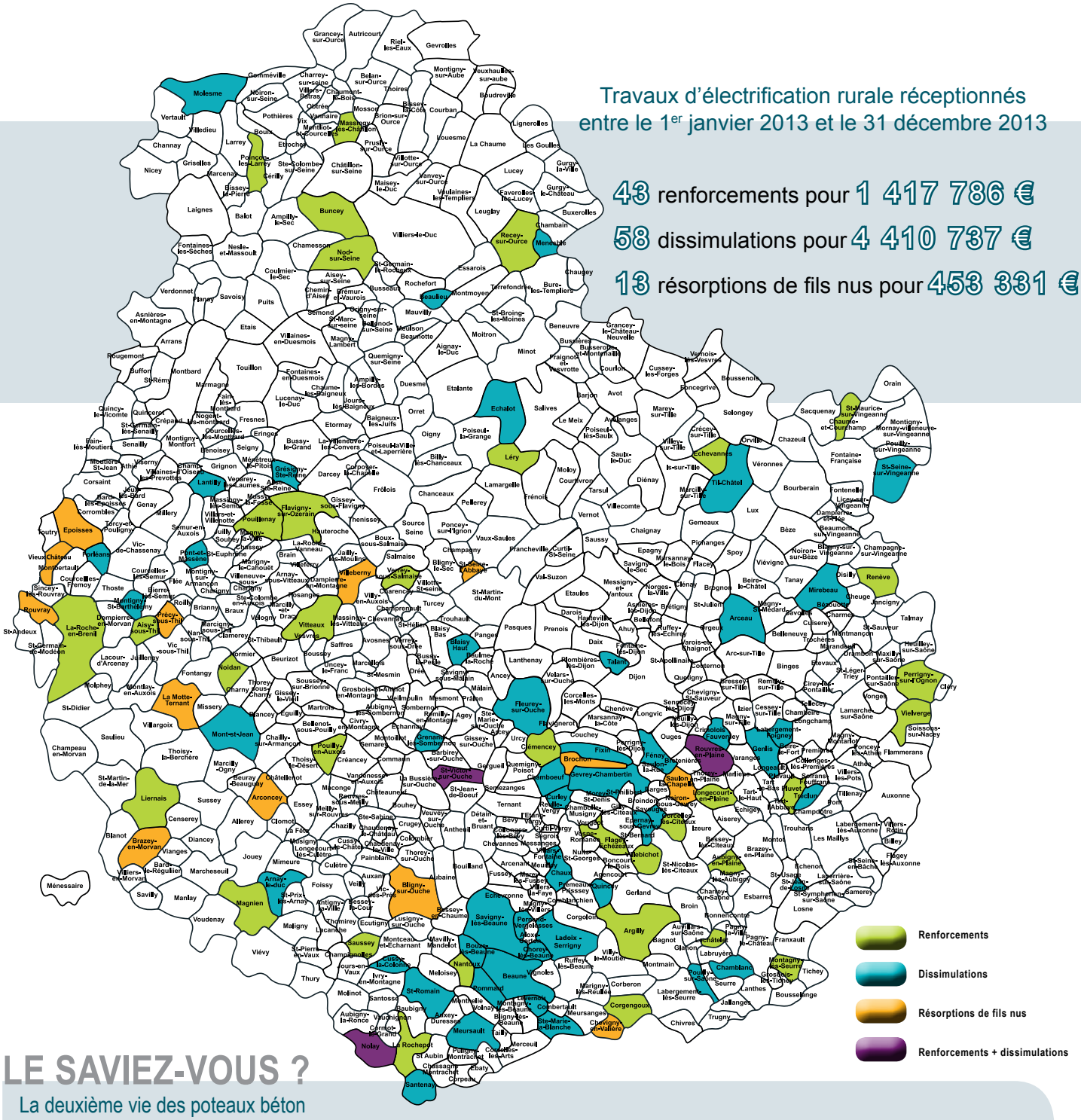

Travaux d'électrification rurale réceptionnés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013

43 renforcements pour **1 417 786 €**

58 dissimulations pour **4 410 737 €**

13 résorptions de fils nus pour **453 331 €**

LE SAVIEZ-VOUS ?

La deuxième vie des poteaux béton

Que deviennent les poteaux béton une fois retirés lors des travaux d'enfouissement ? Le SICECO participe à la préservation de l'environnement en recyclant ces déchets : les poteaux sont collectés puis envoyés sur un site où ils sont, dans un premier temps, broyés pour obtenir des blocs de granulométrie comprise entre 0 et 300 mm. Cette tâche s'effectue grâce à une pelle chenille de 24 tonnes équipée d'un croc béton (photos 1 et 2). Les produits issus de cette première phase sont ensuite brisés à l'aide d'un concasseur à percussion, puis triés selon leur granulométrie (photo 3). Ils serviront de remblais ou de couches de formes en construction routière ou seront utilisés pour le remblayage des tranchées. Les ferrailles sont extraites lors des différentes phases du processus. Elles sont, elles aussi, broyées et conditionnées pour la filière de l'acier recyclé. Le taux de recyclage d'un poteau varie entre 95 et 100 % (selon le béton employé). C'est l'entreprise SRB dont le siège social est situé à Serrières (07), titulaire du marché pour 2013-2017, qui réalise ce recyclage.

photo 1

photo 2

photo 3

Améliorer la qualité de la fourniture d'électricité

Le SICECO effectue des travaux de renforcement lorsque les abonnés rencontrent des problèmes d'alimentation. Les causes sont variées : un transformateur dont la puissance est insuffisante, des câbles subissant une intensité trop forte ou encore une tension trop basse par rapport à la norme (la tension doit être comprise entre 207 et 257 volts).

Parfois le SICECO intervient avant la survenue de la contrainte grâce à des calculs prévisonnels, réalisés par ERDF.

Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement

Les travaux de dissimulation « effacent » les réseaux aériens par la mise en souterrain des lignes électriques, en coordination avec d'autres travaux (voirie, eau, gaz, ...). Le plus souvent, les autres réseaux (téléphoniques, éclairage public) sont également enfouis.

Exemple à Auxey Duresses, 345 habitants

Pour embellir et valoriser son patrimoine tant architectural que viticole, la commune a souhaité réaliser une dissimulation des réseaux. Sur 700 mètres, tous les réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public) ont été enfouis. En ce qui concerne l'éclairage public, le style des nouveaux luminaires (anciennement installés sur les poteaux béton soutenant les câbles) a été choisi de manière à s'harmoniser avec le reste du village.

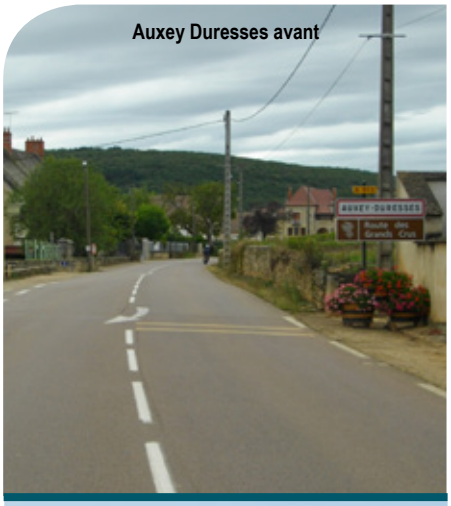
Auxey Duresses avant

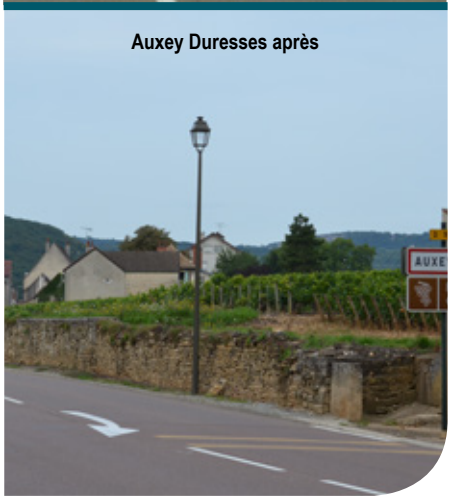
Auxey Duresses après

Sécuriser les réseaux

Le SICECO sécurise les réseaux en supprimant les fils nus lors des travaux dits de résorption de fils nus. Ces derniers, en cuivre et sans gaine de protection, sont remplacés par des fils torsadés dont l'enveloppe isolante protège des coupures, en cas de coup de vent ou de chute, pour une meilleure continuité de fourniture. Le SICECO enlève environ 10 km de fils nus par an dans ses communes. À terme, il souhaite la suppression de la totalité des fils nus de sa concession.

Exemple à Vieux Château, 96 habitants

590 mètres de fils nus datant de 1947 ont été remplacés au bénéfice de câbles torsadés. De nouveaux poteaux en béton soutiennent les fils, les anciens étant destinés au recyclage.

Une commune, une histoire

Travaux à Saint Victor sur Ouche, 259 habitants

Dans le cadre de l'opération « Cœur de village » débutée en 2010 (dissimulation aux abords de la mairie), 196 m de réseau HTA supplémentaires ont été enfouis à Saint Victor sur Ouche. La contrainte principale du projet résidait dans les passages successifs de la rivière de l'Ouche et du canal. La traversée de l'Ouche a été réalisée suivant une technique spécifique pour préserver la faune et la flore : des batardeaux en amont ainsi qu'un barrage filtrant de paille en aval ont été posés. Une petite portion de la rivière se trouvait alors hors d'eau, permettant ainsi de creuser la tranchée. Ces travaux se sont déroulés sur deux jours pour éviter, au maximum, de perturber la vie de la rivière. Pour franchir le canal, le câble HTA a été fixé en encorbellement le long du pont et le réseau téléphonique mis en réservation dans le tablier du même pont. Les travaux ont été réalisés en coordination avec le Conseil Général, VNF (Voies Navigables de France), l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et du SMEBOA (Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents devenu le SBO ou Syndicat du Bassin de l'Ouche).

Pont du canal avant

Pont du canal après

Pont de l'Ouche après

Alimenter les usagers en électricité

Travaux d'extension réceptionnés
entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013

47 extensions pour collectivités
pour **1 346 903 €**

33 extensions pour particuliers
pour **484 034 €**

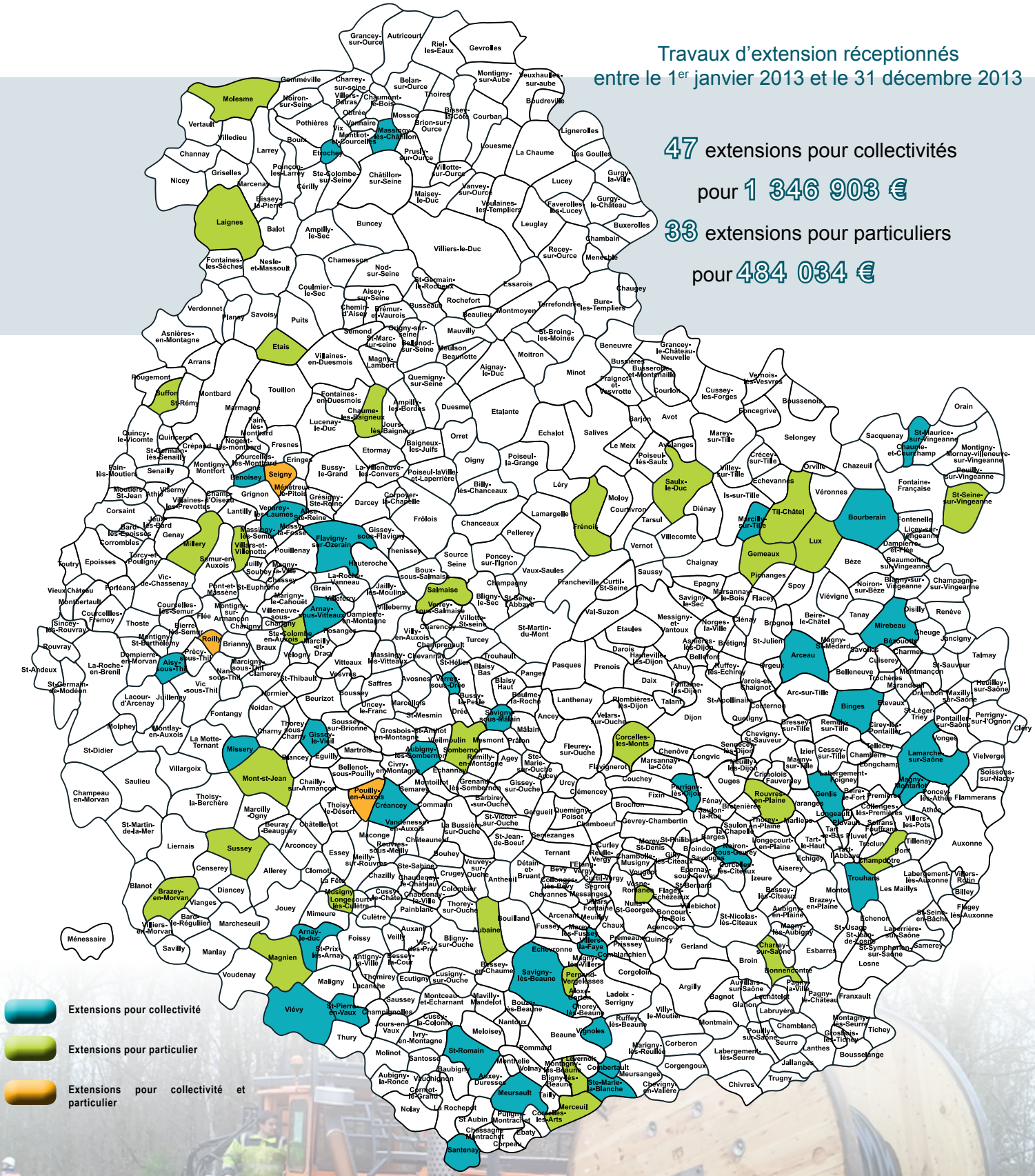

Donner aux professionnels l'accès à l'électricité

Exemple à Aubaine, 99 habitants

Une extension, en souterrain, de 160 mètres de réseau BT a été créée afin d'alimenter en électricité une chèvrerie nouvellement installée à Aubaine. Cet accès à l'électricité permet ainsi de faire fonctionner les équipements nécessaires à l'élevage des animaux et à la fabrication du fromage. L'entreprise a bénéficié d'une subvention du Conseil Général de la Côte-d'Or de 50 % du montant HT du raccordement dans le cadre du programme départemental d'aide à l'électrification rurale.

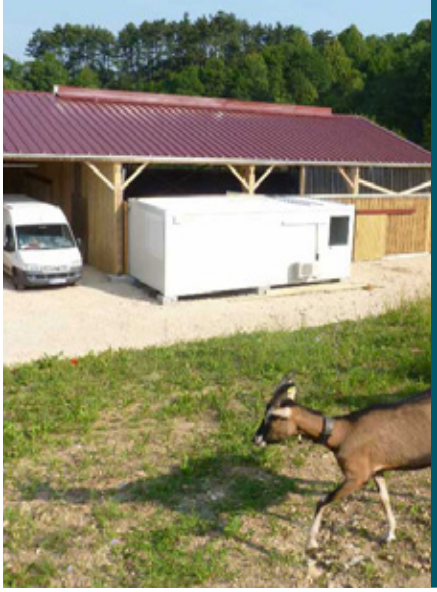

Alimenter les lieux de vie en électricité

Exemple à Binges, 636 habitants

Le tout nouveau pôle scolaire avait besoin d'une alimentation électrique. Le SICECO a procédé à une extension de 350 mètres depuis un poste de transformation existant. En parallèle, il a créé 7 points lumineux de 70 watts chacun afin d'éclairer la voie d'accès piétonne qui dessert le bâtiment. Le concessionnaire ERDF a profité de ce dossier pour restructurer le réseau HTA, ce type de travaux lui incombant selon le cahier des charges de concession. Il a donc déposé une ligne aérienne HTA qui surplombait le terrain du pôle scolaire pour l'enfouir dans la tranchée creusée par le SICECO.

Une commune, une histoire

Exemple à Bretenière, 763 habitants

Dans le cadre de la rénovation des anciens bâtiments de l'INRA, transformés en Technopôle Agro-alimentaire, le SICECO a réalisé une extension du réseau électrique. 110 mètres de câbles HTA, 1 100 mètres de câbles BT, 2 postes de transformation de 630 et 1 000 kVA ainsi que 10 points d'alimentation BT ont été installés.

Le projet impliquait la traversée d'une route départementale. Pour éviter de gêner la circulation en creusant une tranchée, la technique du forage dirigé sur 40 mètres a été utilisée pour poser les 2 câbles HTA sous cette route.

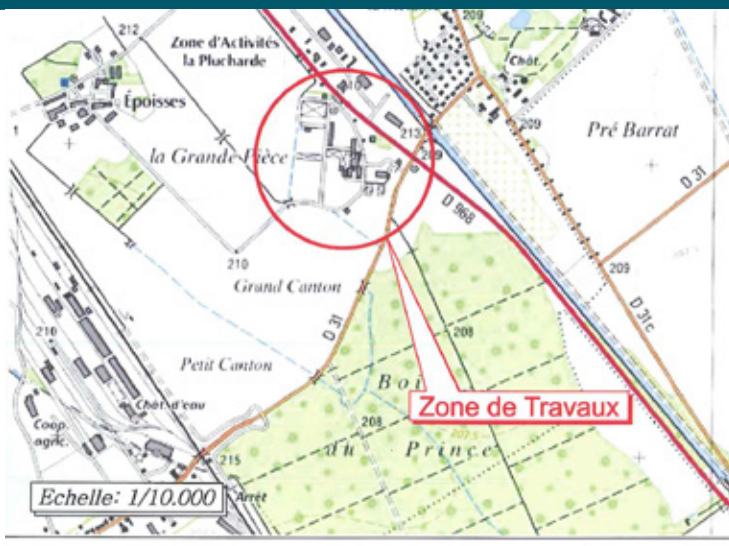

Début du forage puis percée de l'autre côté de la route

Investir pour un éclairage public respectueux de l'environnement

Créer l'éclairage public

Travaux de création d'éclairage public réceptionnés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013

310 chantiers pour **1 525 177 €**

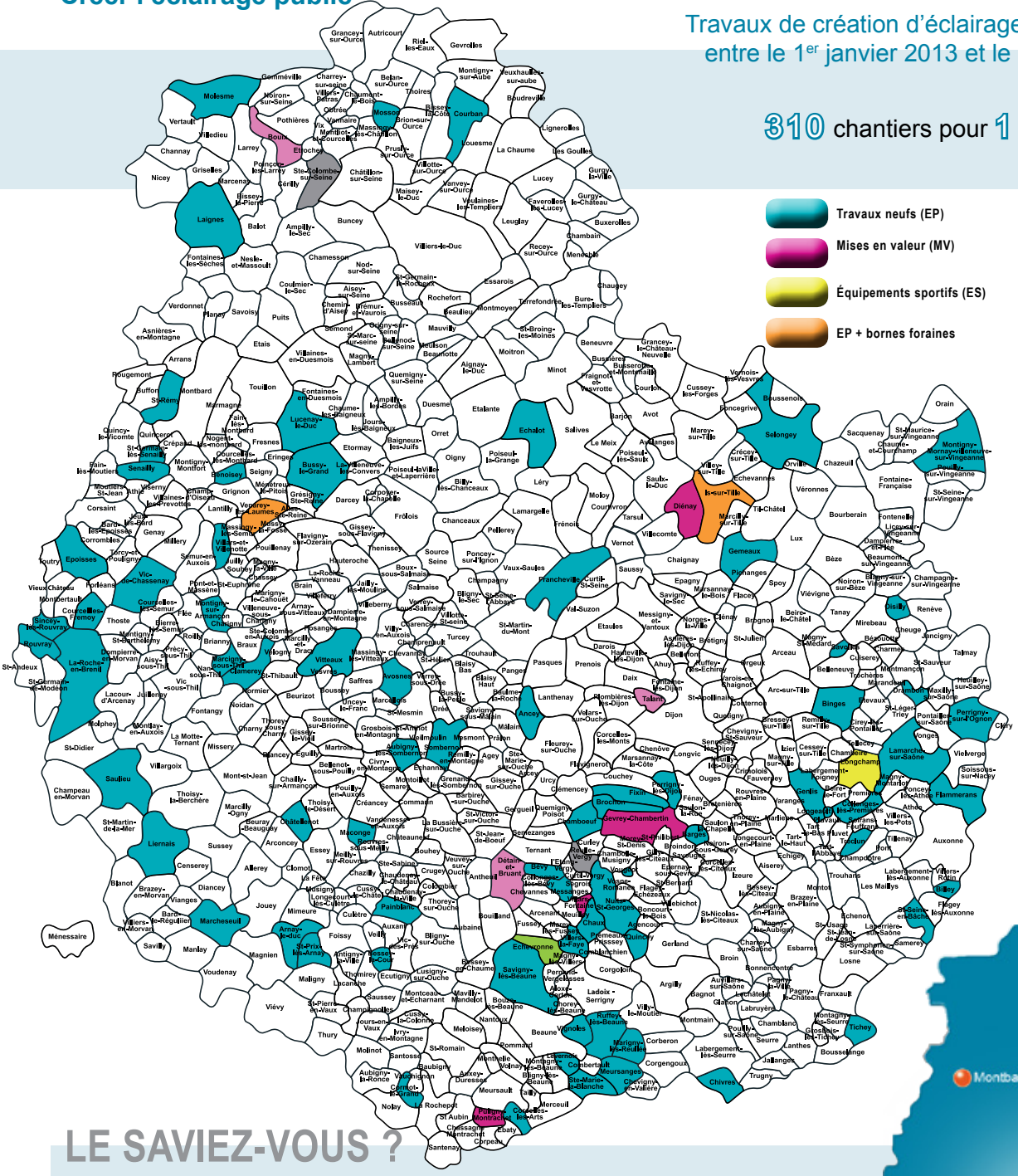

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le SICECO contribue à la sécurité routière. Il s'occupe, pour les communes adhérentes qui lui ont donné la compétence « Éclairage public », des feux tricolores et de la signalisation lumineuse. Il se charge des travaux de création, d'entretien et de maintenance de ces installations. Pour cela, il a lancé en 2012 un marché pour la période 2013 - 2016. L'entreprise Demongeot, située à Dijon, en est le titulaire. Au total, le SICECO gère 22 carrefours à feux, dont 6 créés en 2013.

Le SICECO subventionne également l'installation de radars pédagogiques (pose et raccordement sur le réseau d'éclairage public, l'achat du matériel restant à la charge de la commune). En 2013, 8 communes se sont équipées de ce type de matériel : Collonges les Premières, Flammerans, Is sur Tille, Lamarche sur Saône, Levernois, Liernais, Quincey et Sombernon.

Carte des feux tricolores

Créations

Installations existantes

Talant : 2 créations + installations déjà existantes

1 : Maxilly sur Saône
2 : Pontailler sur Saône

plus
et des hommes

Illuminer les lieux de vie

Exemple à Genlis, 5 680 habitants

Suite au réaménagement de 3 places, la commune a sollicité le SICECO afin de dynamiser et d'éclairer de façon optimale ces nouveaux lieux de vie. Au total, 24 points lumineux ont été créés sur le Champ de Foire (7), la Vanoise (10), la Place de l'Espoir (7). Les 5 luminaires SHP éclairant la voirie sont d'une puissance de 100 watts alors que les 19 autres points en iodure métallique sont de 70 watts chacun.

Une commune, une histoire

Renaissance d'un quartier à Venarey les Laumes, 2 973 habitants

Dans le cadre des opérations de réaménagement de son centre ville entammées depuis 2001, la municipalité a transformé les abords de la gare en pôle d'échanges multimodal permettant d'améliorer les flux de circulation, de valoriser les commerces et le site Lesprit (bâtiment emblématique de la ville) et d'assurer un meilleur confort aux usagers. Elle a confié au SICECO la mission d'illuminer ce tout nouveau lieu de vie. Ce dernier a fait appel au concepteur lumière Vittorio Sparta. Le projet consistait à éclairer les abords de la gare comprenant le bâtiment, une place, un parking, l'axe routier desservant la gare avec ses commerces et le site Lesprit. L'ensemble s'articule autour de tons blancs chauds réhaussés par une touche de bleu (couleur déjà présente dans la commune). La mise en lumière participe ainsi à la dynamisation du quartier tout en assurant une unité entre deux conceptions paysagères et architecturales différentes (site Lesprit et gare). De jour, le design épuré et moderne des différents luminaires personnalise l'espace sans ostentation. De nuit, ils apportent une lumière douce qui éclaire sans nuisance lumineuse. 83 points lumineux (LED, iodure métallique et SHP) ont été installés pour une puissance totale d'environ 5 kW. L'efficacité énergétique s'inscrit en toile de fond puisque le choix des sources lumineuses, notamment les leds, la coupure de certains luminaires à partir d'1h du matin et la variation d'intensité sur le parking à partir de 23h participent à la réalisation d'économies d'énergie.

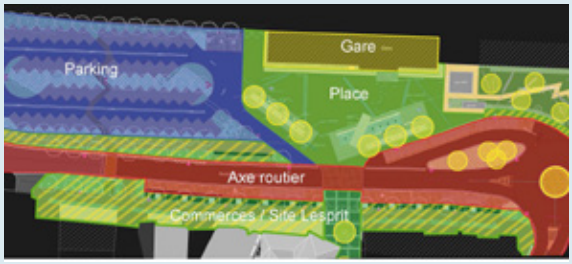

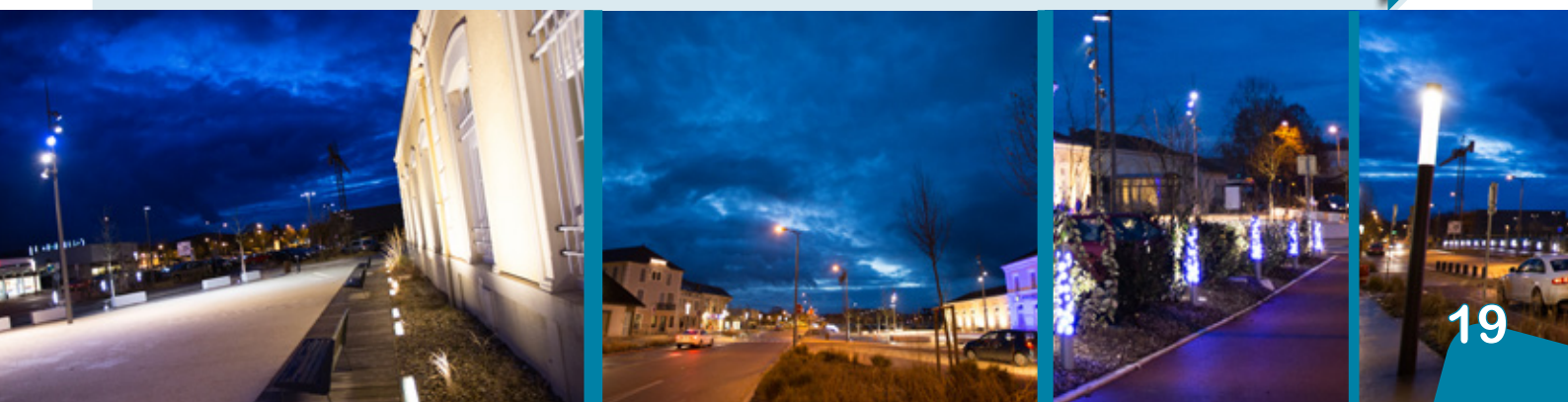

Travaux de rénovation et de restitution de l'éclairage public réceptionnés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013

156 rénovations pour **3 009 804 €**

9 restitutions pour **307 306 €**

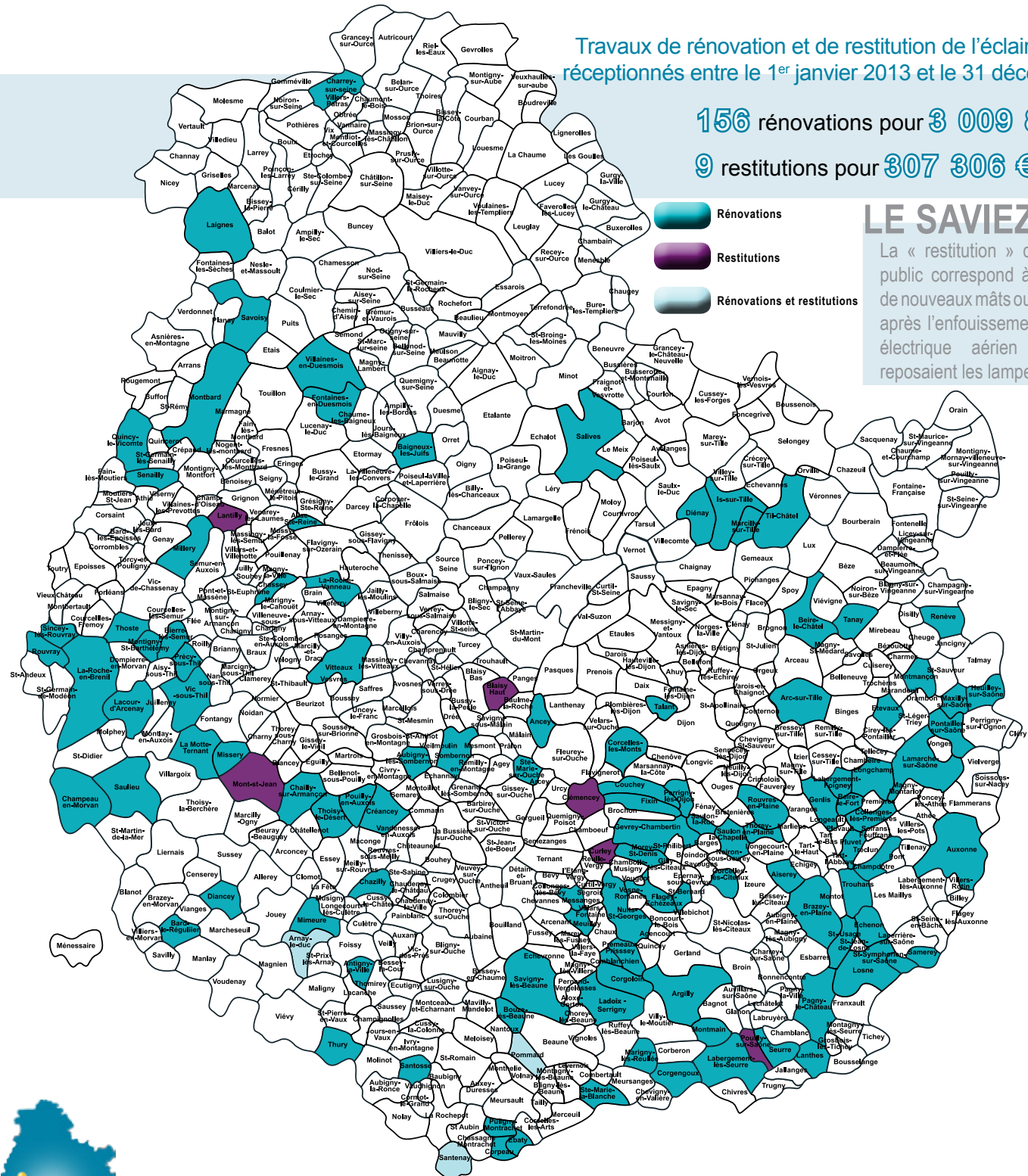

LE SAVIEZ-VOUS ?

La « restitution » de l'éclairage public correspond à l'installation de nouveaux mâts ou candélabres après l'enfouissement du réseau électrique aérien sur lequel reposaient les lampes.

Encourager la rénovation

Exemple à Précy sous Thil, 795 habitants

5 ballons fluo de 125 watts ont été remplacés au profit de luminaires moins gourmands en énergie de 70 watts. La diminution de la puissance de près de 44 % permet une réduction du coût annuel de l'énergie d'environ 68 % (dépense de 110 € contre 342 € auparavant). La consommation annuelle passe de 2 982 kWh à 736 kWh soit une baisse de 75 % grâce à l'installation de 2 horloges astronomiques qui permettent un allumage et une extinction de l'éclairage public en fonction du coucher et du lever du soleil. Avec ces appareils, on peut également effectuer une programmation spécifique pour chaque jour de la semaine ainsi que pour une dizaine de jours particuliers dans l'année (jours fériés et fêtes).

REPÈRES

Une directive européenne interdit la commercialisation des ballons fluorescents à partir du 13 avril 2015. Le SICECO anticipe cette mesure en supprimant progressivement ce type de luminaire de son parc d'éclairage public.

Exemple à Labergement les Seurre, 1 001 habitants

L'ensemble du parc d'éclairage public a été réhabilité et les ballons fluo supprimés en totalité. Les nouvelles sources lumineuses en sodium haute pression (SHP) garantissent un éclairement de qualité et limitent les nuisances lumineuses. La commune en a profité pour changer les vieux luminaires afin d'éclairer au plus juste. Les armoires de commande ont aussi été mises en conformité. Au total, 330 points lumineux, dont 282 points qui affichent une puissance de 70 watts chacun et 48 de 100 watts. Ils totalisent une puissance d'environ 24 540 watts contre 36 000 watts auparavant. L'éclairage est coupé de 23h à 5h afin de limiter les nuisances lumineuses et de diminuer la facture énergétique de la commune. Le temps de fonctionnement annuel est de 1 820 heures. Sur un an, la consommation s'élève à 44 663 kWh. Le coût énergétique annuel de l'éclairage s'élève à 7 535 € contre 13 445 € avant la rénovation. Les travaux ont été échelonnés sur 4 ans et se terminent en 2014.

Exemple à Samerey, 131 habitants

Cette commune a également rénové l'ensemble de son éclairage public en supprimant tous les ballons fluo. 37 points lumineux ont été remplacés par des lampes SHP de 70 watts chacune et 1, jugé inutile, a été retiré. La puissance totale de l'installation est de 2 590 W. L'éclairage est coupé de 0h à 5h. Le temps de fonctionnement annuel est de 2 354 heures. Sur un an la consommation s'élève à 7 055 kWh, elle était de 11 181 kWh auparavant. Le coût énergétique annuel de l'éclairage revient à 929 € contre 1 690 € avant la rénovation.

Se distinguer lors du concours lumière de l'AFE Bourgogne (Association Française pour l'Éclairage)

En 2013, trois réalisations ont reçu le prix de l'AFE (concours de l'année 2012). Ce concours lumière récompense les collectivités locales ou les groupements de communes pour l'éclairage public et pour l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments. Parmi les critères pris en compte, on trouve l'exemplarité du projet (innovation et reproductibilité), l'efficacité énergétique ou encore le nombre de points lumineux.

- Auxonne, lauréate dans la catégorie « éclairage extérieur, commune de plus de 2 000 habitants » pour la valorisation du port de plaisance et de la voie bleue située le long des remparts. 16 mâts, équipés chacun d'un luminaire à LED d'une puissance de 28 watts mettent subtilement en valeur le site.
- Vitteaux, lauréate dans la catégorie « mise en valeur de bâtiment, commune rurale de moins de 2 000 habitants » pour l'illumination de la façade de la mairie. Fruits d'une rénovation, 8 projecteurs à LED d'une puissance de 3,5 watts mettent en valeur le portail tandis que 5 projecteurs de source traditionnelle illuminent la façade du bâtiment.
- Le SICECO, lauréat dans la catégorie « mise en valeur de bâtiment » pour l'éclairage de son bâtiment (voir rapport d'activité 2011, p7).

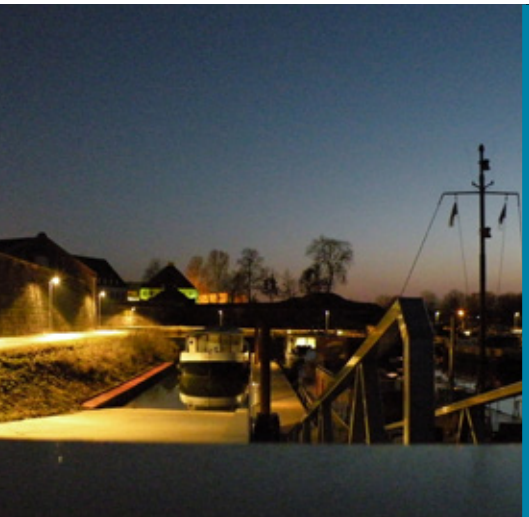

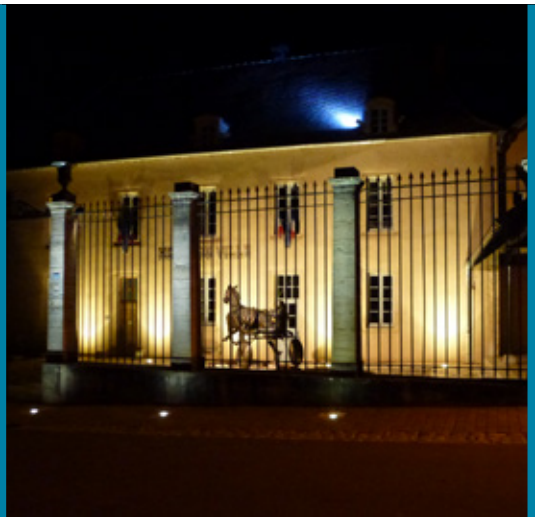

Entretenir et maîtriser l'éclairage public

Maîtriser son éclairage public grâce au SIG

Depuis 2009, le SICECO met à disposition de ses communes un outil leur permettant de mieux gérer leur parc d'éclairage public : le SIG (Système d'Information Géographique) comprenant une partie cartographie qui permet de visualiser le réseau d'éclairage public sur le cadastre, et une partie information du patrimoine qui répertorie les caractéristiques techniques de chaque point lumineux. En 2013, une nouvelle version du logiciel est lancée. Plus attractive et plus intuitive, elle permet notamment de mieux se repérer grâce aux photographies « vues du ciel » fournies par l'IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière). 3 formations à la nouvelle version en direction des élus et des secrétaires de mairie ont eu lieu en 2013. Au total, 21 communes ont été concernées.

Système d'Information Géographique

Maintenance des installations d'éclairage public

Les entreprises titulaires des marchés réalisent des travaux de création de nouvelles installations mais aussi d'entretien. La maintenance consiste à effectuer toutes les opérations de dépannage nécessaires au bon fonctionnement de l'éclairage public. Elle se décompose en plusieurs niveaux :

- maintenance préventive : tournées régulières ou de mise à niveau du parc avec garantie de résultat (2 à 5 visites par an / coût forfaitaire + matériel)
- maintenance corrective : dépannage au coup par coup sur demande pendant les heures ouvrables (à la demande / facturation supplémentaire)
- maintenance sécuritaire : intervention d'urgence sur demande à tout moment (7j/7j et 24h/24h) (intervention sous 3h / facturation supplémentaire)

Contrôler la stabilité des mâts

En 2013, le SICECO relance son marché pour le contrôle de stabilité d'installations d'éclairage (public ou sportif). Ces missions de contrôle ont pour but de vérifier la qualité du travail réalisé par les entreprises ou l'instabilité prématurée des mâts. Ces tests permettent de déceler des défauts indétectables autrement (défauts mineurs : resserage de vis et/ou d'inclinaison ; défauts graves : mâts vétustes et/ou problèmes de liaison mât-massif). La vérification consiste à contrôler si le système est capable de supporter les efforts de la neige et du vent. En général, un dossier par an et par entreprise est vérifié. Cette surveillance permet d'identifier et de corriger les éventuels dangers pour les usagers du domaine public.

EN CHIFFRES

2 à 5
Tournées par commune de maintenance préventive

284
Maintenances correctives

175
Maintenances sécuritaires

LE SAVIEZ-VOUS ?

En tant qu'exploitant du réseau d'éclairage public, le SICECO gère depuis 2012 les DT/DICT (Déclaration de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) pour le compte de ses communes adhérentes. 6 030 affaires ont été gérées en 2013, contre 3 200 en 2012. Face à l'afflux des demandes, le SICECO a engagé une personne à plein temps en contrat « Emploi d'avenir » (voir page 29).

Promouvoir la sobriété énergétique et préserver l'environnement

Extinction de l'éclairage public la nuit
Situation fin 2013

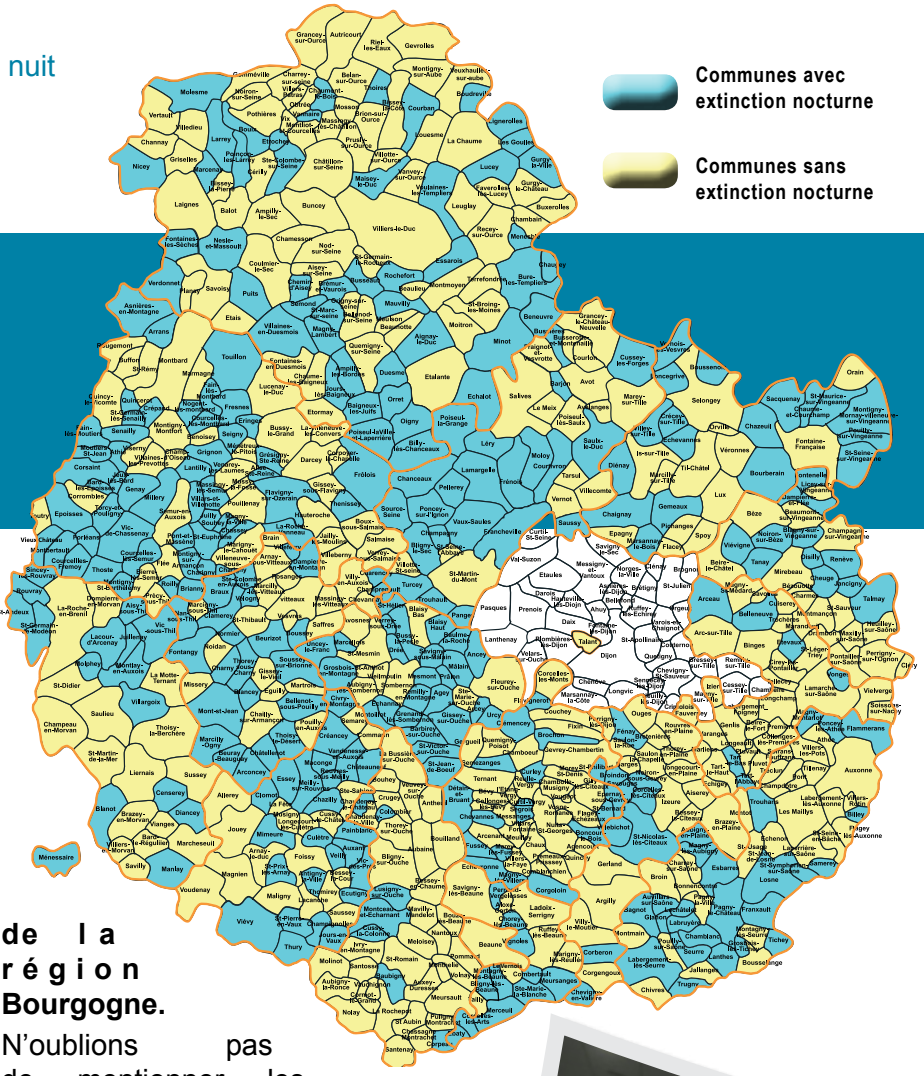

389 communes soit par an :

7 207 632 kWh d'énergie consommée en moins

650 000 € de dépenses énergétiques en moins

600 t de CO_2 évitées *

* Calcul sur la base d'une coupure de 0h à 5h toute l'année

La Côte-d'Or parmi les départements les plus étoilés de France : 16 communes adhérentes au SICECO labellisées !

Pour la cinquième édition du concours Villes et villages étoilés, 17 communes de Côte-d'Or sont primées, dont 16 adhérentes au SICECO. Epernay sous Gevrey, déjà lauréate en 2011, conserve ses 4 étoiles. Fontangy, récompensée en 2009 et 2011, conserve ses 3 étoiles aux côtés de Corcelles les Arts et Grenant les Sombernon. Autricourt, Auvillars sur Saône, Billey, Esbarres, Flavignerot, Maconge et Saulon la Rue décrochent 2 étoiles. Aisy sous Thil, Saulieu et Villaines en Duesmois rejoignent Noiron sous Gevrey (2011 et 2012) et Seurre (2011), également distinguées dans les précédentes éditions, par l'obtention d'1 étoile. **Depuis 5 ans, la Côte-d'Or compte 37 communes primées sur les 46 de la région Bourgogne.**

N'oublions pas de mentionner les communes qui n'étaient pas passées à l'éclairage public permanent. Avant 2009, environ 250 avaient maintenu la coupure nocturne, sans d'ailleurs qu'elles se distinguent des autres pour des problèmes d'insécurité ou de dégradations quelconques pendant la nuit ... .

LE SAVIEZ-VOUS ?

Éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels à partir du 1er juillet 2013

Afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, un décret du 25 janvier 2013 réglemente l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. Le texte limite la durée de fonctionnement de certaines installations (hors éclairage public de voirie) : allumage après le coucher du soleil et extinction à 1h du matin, sans rallumage le matin.

323 communes étaient concernées par une mise en conformité, notamment pour des installations de mises en valeur. Pour 61 d'entre elles, il suffisait de programmer un réglage sur l'horloge existante (0 à 35 € HT, en maintenance). 66 devaient installer une horloge (150 € HT en moyenne) et 196 communes devaient engager des travaux plus importants, de l'ordre de 500 € HT. Les mises en conformité nécessitant uniquement un réglage et/ou l'installation de systèmes de coupure ont été traitées dans le cadre des tournées de maintenance (subvention de 25 % ou selon le taux de reversement de la taxe sur l'électricité). Les modifications les plus importantes seront traitées dans le cadre de travaux de rénovation avec les taux de subvention habituels en 2014.

Le SICECO a informé la préfecture que les travaux les plus conséquents ne pourraient se terminer qu'en 2014 car ils n'ont pas été inscrits au budget en 2013.

À savoir : concernant les éclairages privés (vitrines de magasins, éclairages de façades privées), l'arrêté désigne le maire comme autorité compétente pour constater les éventuelles irrégularités (article 5).

Contrôler et organiser le réseau public de distribution de gaz naturel

Cartographie du gaz Décembre 2013

- Communes desservies en gaz ayant délégué la compétence au SICECO
- Communes desservies en gaz n'ayant pas délégué la compétence au SICECO
- Communes non desservies en gaz ayant délégué la compétence au SICECO
- Communes non desservies en gaz n'ayant pas délégué la compétence au SICECO
- Communes qui n'ont pas encore donné d'avis
- Communes qui ne font pas partie du SICECO

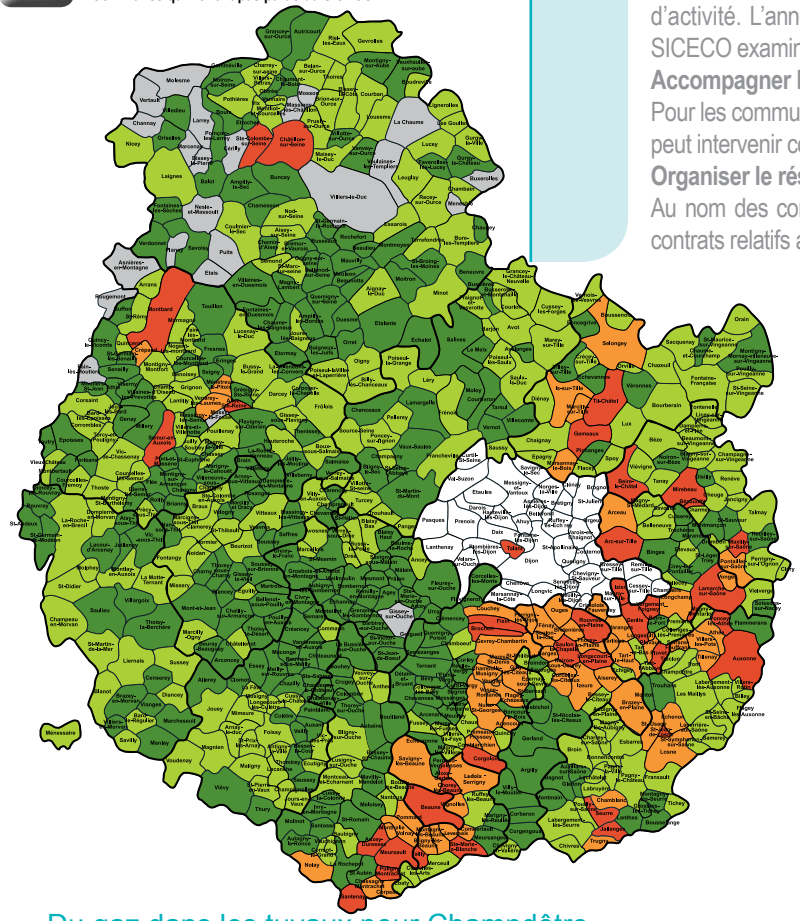

REPÈRES

Veiller au bon accomplissement des missions de service public de distribution de gaz

Dans le cadre de sa mission d'Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, le SICECO est chargé de veiller au bon accomplissement des missions de service public de distribution de gaz sur le territoire des communes desservies et qui lui en ont confié la compétence. À ce titre, il vérifie les concessions, toutes confiées à GRDF. Le SICECO en édite une synthèse intitulée « *Contrôle de concession - Gaz - Synthèse portant sur l'exercice 2012* ». Elle est jointe à ce rapport d'activité. L'année n, le contrôle s'effectue sur l'année n-1. De ce fait, en 2013, le SICECO examine l'activité du concessionnaire pour l'année 2012.

Accompagner les communes

Pour les communes desservies en gaz qui souhaitent étendre le réseau, le SICECO peut intervenir comme conseil et faire évoluer les solutions proposées par GRDF.

Organiser le réseau public de gaz : nouvelle desserte d'une commune

Au nom des communes, le SICECO passe avec les entreprises délégataires les contrats relatifs aux missions de service public de distribution de gaz.

EN CHIFFRES

concernant le contrôle de concession de 2013 sur l'exercice 2012

63

Communes desservies en gaz et ayant délégué la compétence à 1 concessionnaire (1 contrat par commune)

559 km

De réseau alimentant 14 772 usagers

565 910 MWh

D'énergie acheminée

37 250 k€

Valeur brute de la concession

Du gaz dans les tuyaux pour Champdôtre

Le 18 février, Champdôtre a transféré la compétence optionnelle « Distribution publique de gaz naturel » au SICECO. N'étant pas desservie en gaz, elle a exprimé le souhait de développer, sur tout ou partie de son territoire, un réseau de gaz, notamment pour deux entreprises qui en auraient besoin. Suite à l'avis favorable de la CCSPL consultée le 14 mai, le Comité syndical a approuvé, le 26 juin, le principe de la mise en place et de l'exploitation du service de distribution de gaz naturel sur la commune, dans le cadre d'une délégation de service public de type « concessive ». Le délégataire devra assurer la construction, le financement et l'exploitation du réseau ainsi que le service aux usagers.

La délégation de service public a été lancée en 2013 et sera attribuée en 2014.

Situation et réseaux gaz autour de Champdôtre

Participer à la construction des réseaux de demain

Enfouissement commun des réseaux d'électricité et de communications électroniques : accord inédit entre le SICECO et Orange

Jacques Jacquenet et Philippe François, Directeur délégué de l'Unité de Pilotage Réseau Nord-Est pour l'opérateur Orange ont signé le 6 février une convention de coordination pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de communications électroniques. Cet accord marque une avancée importante dans les relations entre les deux partenaires.

Une convention locale qui fait écho à un accord national

Lorsque le SICECO procède à la mise en souterrain des réseaux électriques, une étude est réalisée pour la dissimulation des autres réseaux aériens, notamment téléphoniques.

L'accord signé entre les deux partenaires permet de mieux se coordonner dans la planification de ces opérations d'enfouissement afin de réduire les désagréments.

Depuis 2005, la coordination de l'enfouissement de ces réseaux faisait l'objet d'une convention nationale, relayée au niveau local entre le SICECO et Orange. Si cet accord prévoyait une répartition des coûts entre les deux partenaires, l'ensemble des ouvrages restait la propriété d'Orange. La FNCCR, l'Association des Maires de France (AMF) et France Télécom, devenu Orange, ont convenu de refondre cet accord, suite à la parution de plusieurs articles de loi et au développement du Très Haut Débit.

Le SICECO, propriétaire des infrastructures de communications électroniques dans lesquelles il investit, une première pour une collectivité en France !

Les infrastructures de génie civil, financées par le SICECO conformément à la convention, seront propriété désormais du Syndicat, l'opérateur y disposant notamment d'un droit d'usage pour y installer ses câbles cuivre ou ses fibres optiques. Le Président et les élus du SICECO ont tenu à négocier cet accord car il permet de diminuer environ de 20 à 30 % le coût restant à la charge de la commune lors de l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Jacques Jacquenet et Philippe François lors de la signature de la convention

L'assurance d'une programmation annuelle de travaux

Le SICECO et Orange s'accordent également pour définir conjointement et annuellement les programmes de travaux d'enfouissement, ceci afin de rendre un meilleur service aux habitants des communes adhérentes au SICECO. En 2013, un protocole garantit que 21 km de réseau téléphonique soient dissimulés, ce qui représente entre 60 et 70 dossiers d'enfouissements contre une trentaine seulement en 2012.

Renouvellement des permissions de voirie Orange

Entre fin 2012 et début 2013, de nombreuses communes ont été destinataires d'un courrier d'Orange leur demandant de renouveler pour 15 ans les autorisations d'occupation du domaine public délivrées à l'opérateur et arrivant à échéance en mars 2013. Après concertation entre la FNCCR et l'AMF (Association des Maires de France), le SICECO a envoyé un courrier à ses communes adhérentes en leur recommandant de ne pas bloquer la situation tout en restant ferme sur les exigences des collectivités envers Orange, notamment pour une meilleure connaissance des réseaux téléphoniques (renouvellement pour 3 ans et fourniture des plans du réseau Orange). Il a complété son envoi par une note récapitulative ainsi que des modèles de courriers et d'arrêtés.

REPÈRES

La permission de voirie est l'acte autorisant la réalisation de travaux et l'occupation du domaine en bordure de voie (accès riverains ou station-service) ou sur le domaine public et dans ce cas, l'occupation du domaine par les ouvrages de télécommunication pour lesquels les travaux ont été autorisés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Retrouvez et téléchargez tous ces documents sur le site internet du SICECO ou en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.

2013 en chiffres

Les dépenses

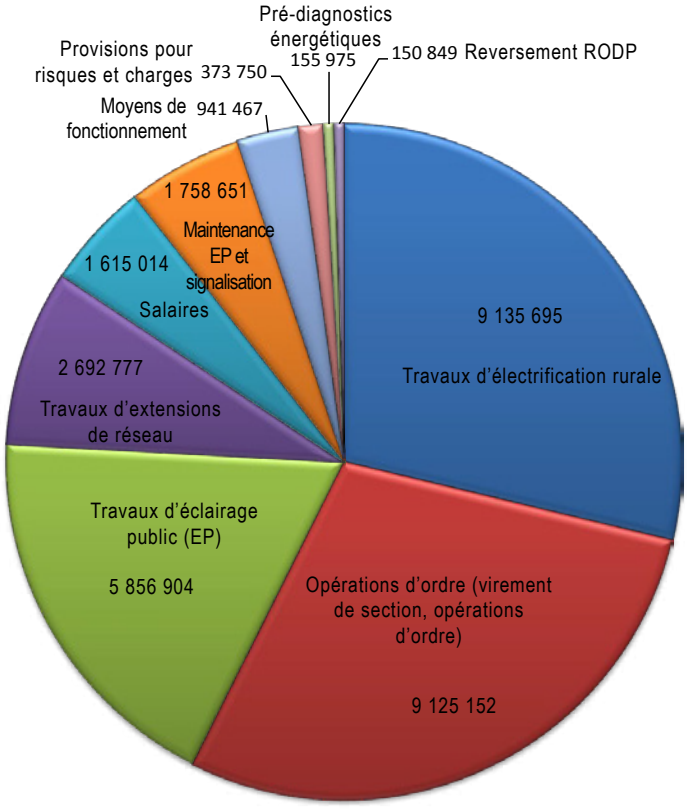

38 833 035 €

Montant total des dépenses avec les restes à réaliser

Les recettes

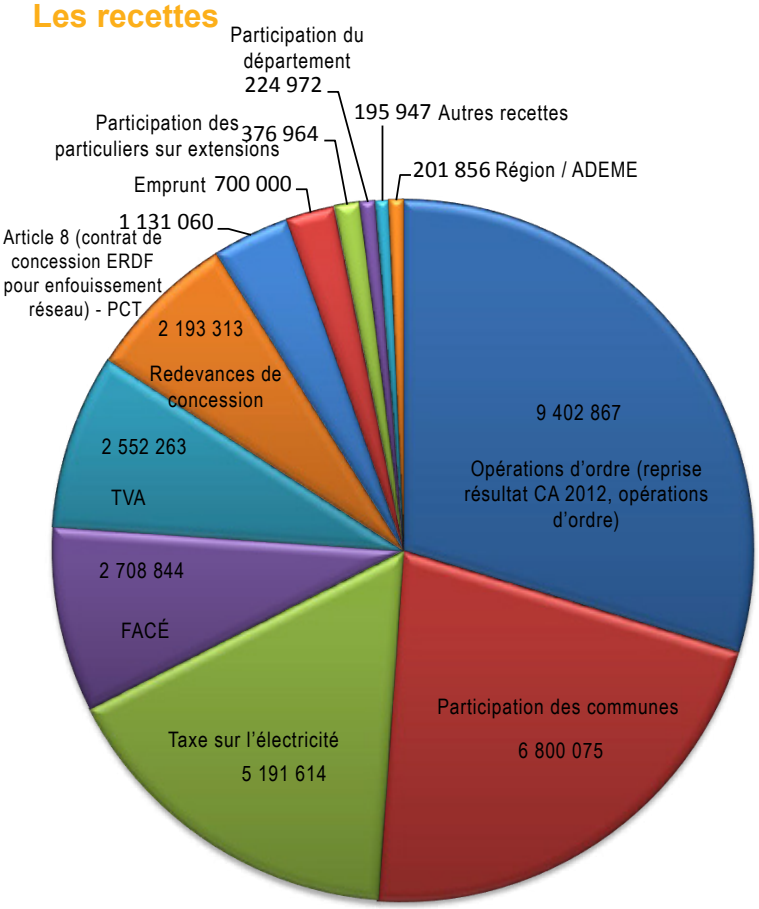

39 953 943 €

Montant total des recettes

Évolution des redevances de concession reversées par ERDF - GRDF

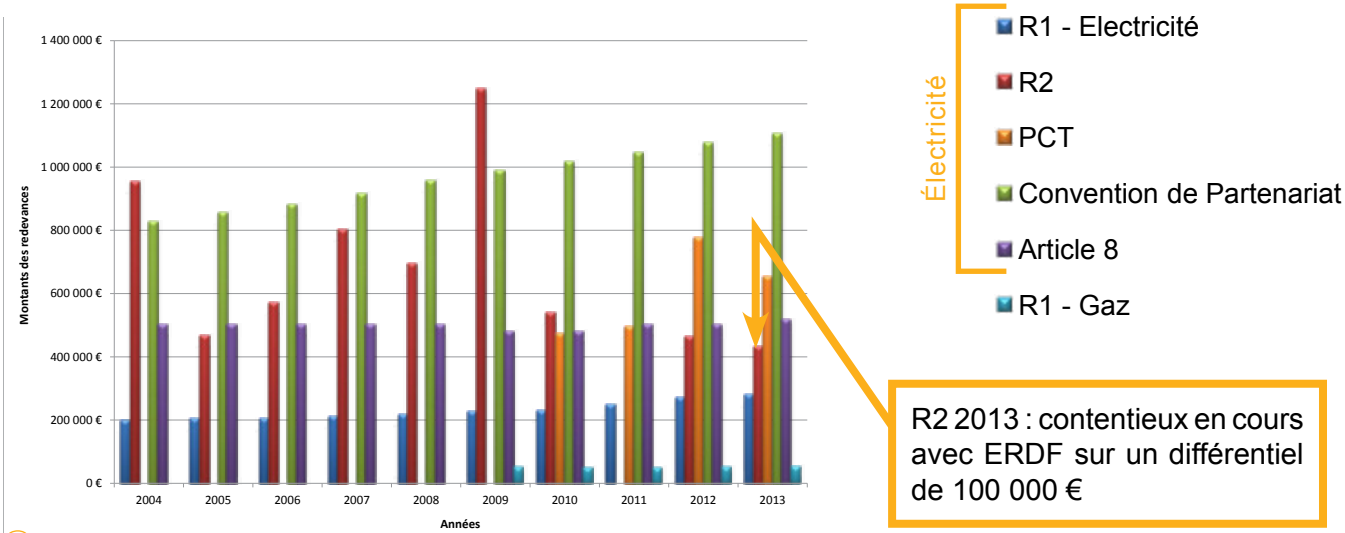

R2 2013 : contentieux en cours avec ERDF sur un différentiel de 100 000 €

Affectation des crédits FACÉ pour l'électrification rurale

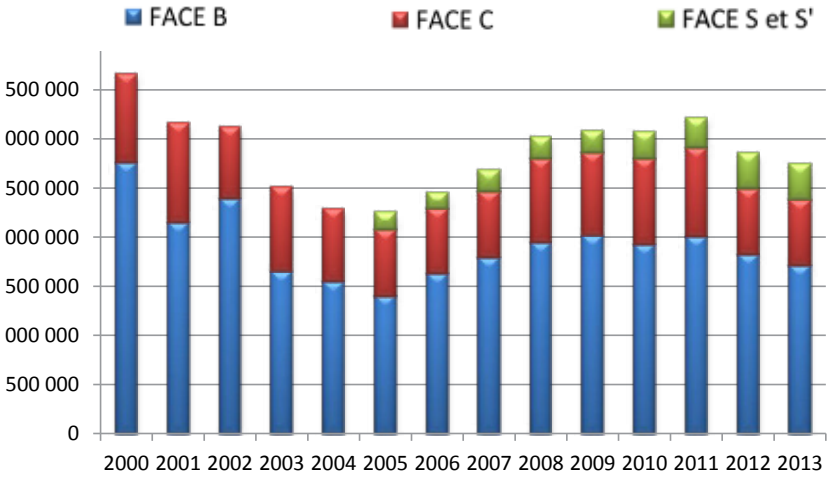

Affectation	Nombre de dossiers	Montant TTC
FACÉ B	35	1 705 795 €
FACÉ C	9	671 255 €
FACÉ S et S'	13	367 770 €
SICECO/ ERDF *	11	1 540 000 €

***Article 8 du contrat de concession :** la dotation ERDF a été négociée pour la période 2013-2014. Le montant annuel de l'enveloppe ERDF est de 515 000 € TTC permettant de réaliser pour environ 1 600 000 € TTC de travaux d'enfouissement.*

Place des marchés

Remplacement de la pompe à chaleur des locaux du SICECO KLEIN (Longvic)	Traitement des poteaux béton SRB (Serrières)	Assistance pour la mise en place de la DSP Gaz à Champdôtre AEC (Paris)
Contrôle de stabilité des candélabres ROCH SERVICES (Cergy Pontoise)	Étude juridique et financière pour la mise en place de la SEM SEBAN - SEMAPHORES (Paris)	Étude de faisabilité - Centrale microhydroélectrique à Bèze BE JACQUEL & CHATILLON (Bain les bains)
Étude de faisabilité Panneaux photovoltaïques à Arceau TECSOL (Perpignan)	Étude de faisabilité Unité de méthanisation à Créancey SOLAGRO (Toulouse)	Étude de faisabilité Panneaux photovoltaïques à Saint Martin de la Mer TRANSENERGIE (Ecully)
Étude de faisabilité Chaufferies bois Juillet 2013 à juin 2015 ENERGICO (Pfastatt)	Études techniques et maîtrise d'œuvre partielle sans concours des travaux d'électrification, de câblage téléphonique et d'éclairage public Programme novembre 2013 à octobre 2014 (relance de 2 lots du marché 2010 suite à leur non reconduction) Lots 4 et 6 : BEA CONCEPT (Chenôve)	
Enveloppes et papier à en-tête Compagnie européenne de papeterie (Roullet Saint Estèphe)		

Une équipe au service des élus

Échos des service

3 agents sont partis en retraite :

- **Alain Charton**, technicien maitrise d'œuvre, le 1er avril
- **Françoise Bavard**, adjointe au finances, le 1er avril
- **Catherine Pigetvieux**, assistante paye, le 1er mai

Ces deux derniers postes sont fusionnés en un seul.

Le SICECO a accueilli 4 nouveaux collaborateurs :

- **Élaine Jarlaud**, assistante comptable, le 1er mars, en remplacement de Vincent Peene parti pour la Nièvre
- **Francis Boisset**, technicien énergie, le 4 mars
- **Mina Bouhsaine**, emploi avenir DT/DICT, le 22 mai
- **Nadia Rousselle**, assistante du Responsable du service technique, le 1er juillet

Stéphanie Bergerot, en poste en tant qu'assistante technique du lot C depuis le 1er juillet 2012, a terminé son contrat le 31 décembre et n'est pas remplacée.

Pierre Leblond a exercé la fonction d'adjoint technique pour la saisie GEPweb de la cellule énergie du 29 avril au 28 décembre (saisie des factures d'énergies des communes).

Organigramme des services en 2013

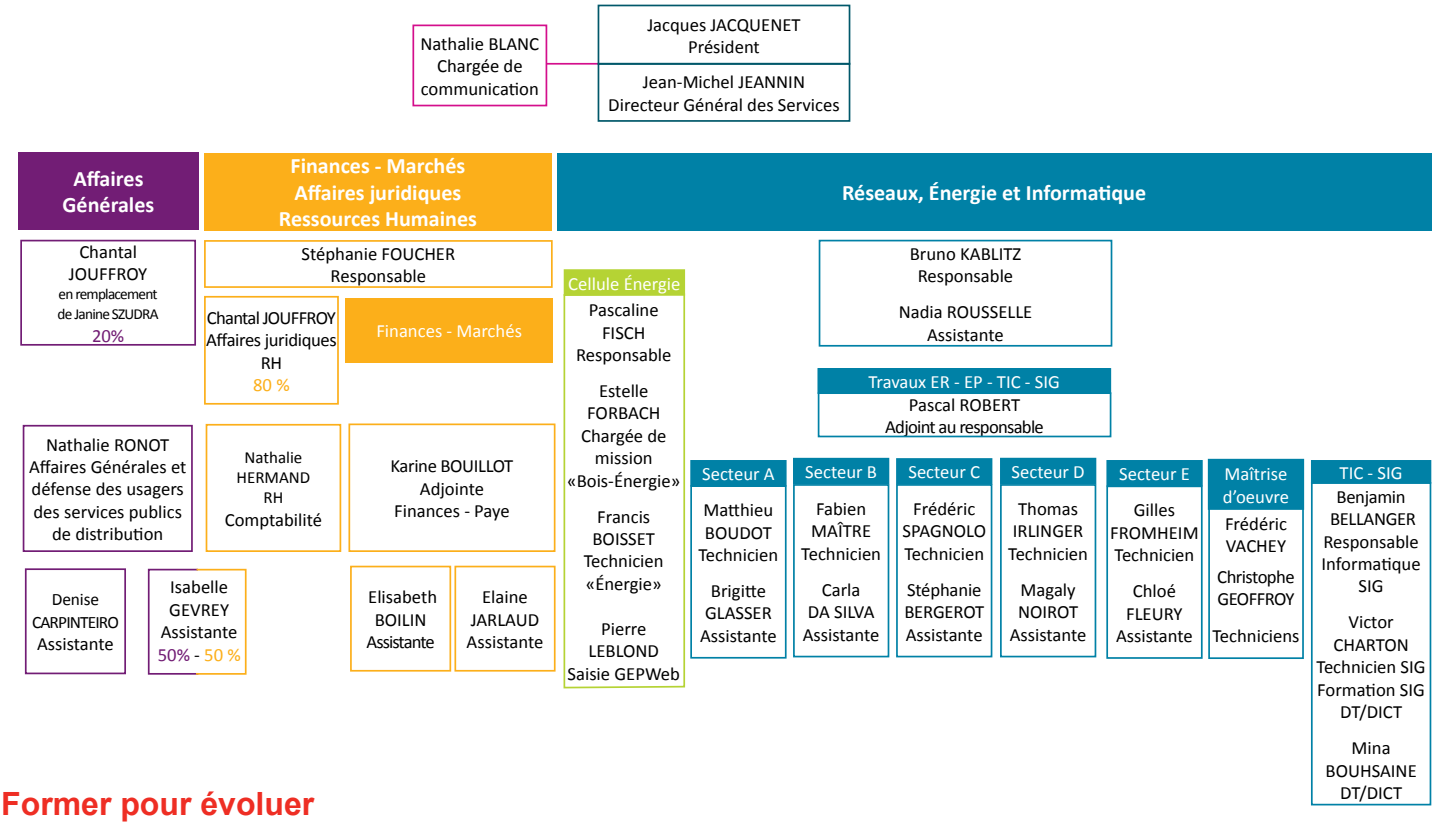

Former pour évoluer

En 2013, 15 agents ont suivi une ou plusieurs formations diverses : bureautique, habilitations électriques, nouvelles missions, évolution des logiciels, ... Cela représente 49 jours.

3 agents ont suivi une préparation au concours soit 35 jours. Les techniciens ont tous suivi une formation relative au changement de version du SIG représentant 18 jours.

et des usagers

Vos interlocuteurs du service technique et de la cellule énergie (2014)

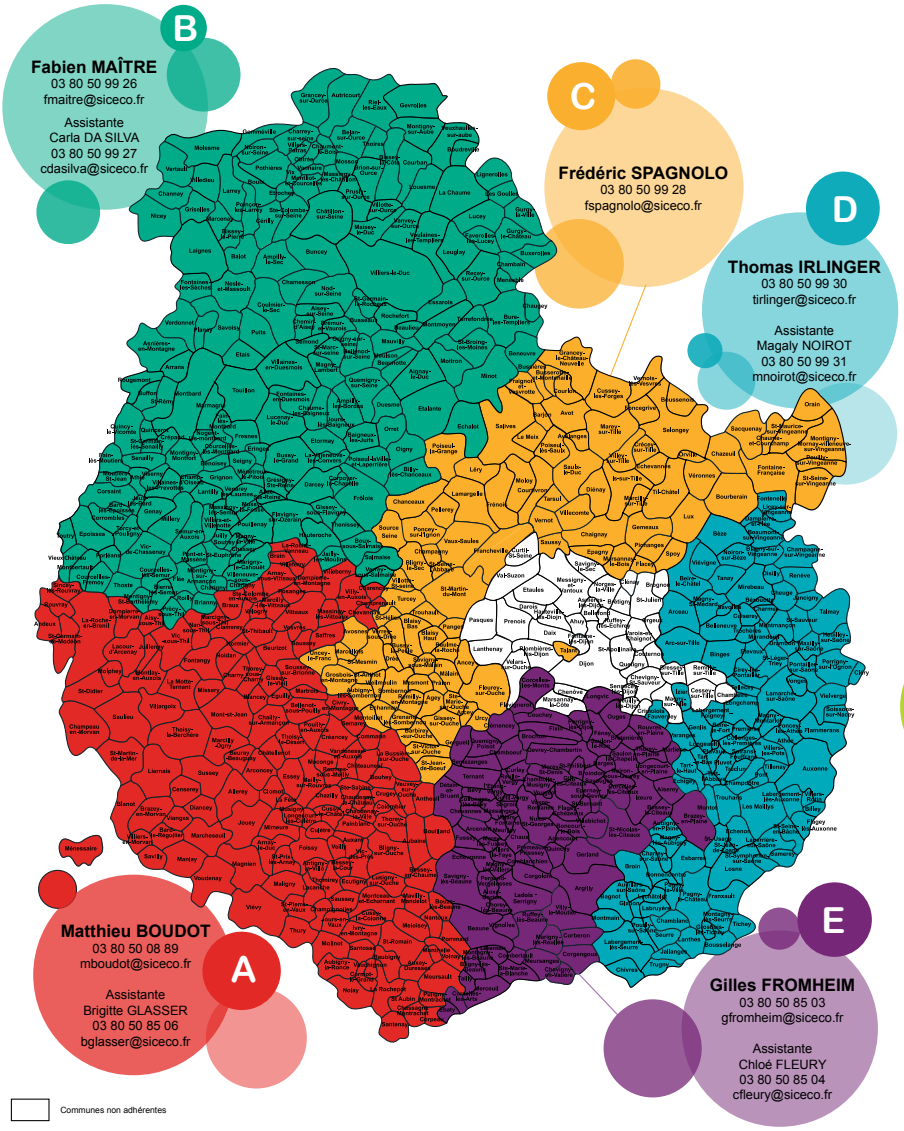

Service Technique SICECO

Bruno Kablitz
Responsable
03 80 50 99 25
bkablitz@siceco.fr

Pascal Robert
Adjoint aux travaux
03 80 50 99 01
probert@siceco.fr

Nadia Rousselle
Assistante
03 80 50 85 08
nrousselle@siceco.fr

Victor Charton
Technicien SIG
03 80 50 50 99 33
vcharton@siceco.fr

Isabelle Delabroye
DT/DICT
03 80 50 99 33
idelabroye@siceco.fr

Maîtrise d'œuvre interne

Frédéric Vachey
03 80 50 85 05
fvachey@siceco.fr

Cellule Énergie SICECO

Pascaline Fisch
Responsable
03 80 50 85 00
pfisch@siceco.fr

Estelle Forbach
Chargée de mission
« Bois-Énergie »
03 80 50 08 90
eforbach@siceco.fr

Francis Boisset
Technicien Énergie
03 80 50 08 86
fboisset@siceco.fr

Maxime Maisonneuve
Chargé de mission TEPos
03 80 50 99 20
mmaisonneuve@siceco.fr

Faciliter l'insertion professionnelle

Pour la saisie des DT/DICT (voir p 22), le SICECO a décidé de recruter une personne en « emploi d'avenir ». Créé par la loi du 26 octobre 2012, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé. L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. Mina Bouhsaine a donc rejoint le SICECO en 2013 sous la tutelle de Victor Charton, chargé de l'accompagner au quotidien et de lui transmettre son savoir. Grâce à ce contrat, elle va pouvoir acquérir des qualifications qui lui permettront d'exercer les fonctions d'opératrice de saisie.

Faire connaître, informer,

Renforcer sa présence médiatique

En 2013, le SICECO a envoyé 40 communiqués de presse en direction de la presse nationale et locale. Il a également invité la presse à plusieurs manifestations notamment pour les remises de prix (AFE) ou de chèques (CEE) aux communes ou encore l'inauguration des bornes électriques. Un dossier de presse a systématiquement été remis aux journalistes présents et envoyés par mails aux absents.

Le SICECO continue également d'enregistrer et de répondre à des sollicitations de journalistes.

Le Journal du Palais

Le Bien Public

Environnement Magazine

Le SICECO tweete !

@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !
https://twitter.com/SICECO21

Ca y est, depuis septembre 2013 le SICECO est sur twitter ! Ce réseau social de microblogging lui permet de poster des messages très courts de 140 caractères maximum (des tweets) accompagnés de liens vers des pages web, des photos ou des vidéos. Chaque commune, chaque élu, chaque partenaire peut ainsi suivre l'actualité du SICECO en direct !

Comment suivre le SICECO ?

Il suffit de créér un compte twitter (gratuit) et de suivre le SICECO @SICECO21 ou https://twitter.com/SICECO21

LE SAVIEZ-VOUS ?

Accédez à la page twitter du SICECO en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.

Besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter le service communication !

sensibiliser

Accompagner les actions du SICECO avec des outils de communication

Le service communication accompagne les autres services dans leurs différents projets. Il a notamment réalisé les documents liés à la transition énergétique ou encore à la présentation du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. Il a créé également différents supports d'information comme (plaquette, roll-up, affiches, ...) pour communiquer lors des différentes manifestations.

Nouer des partenariats

Le SICECO a signé un partenariat avec le site de L'Écho des communes (www.echodescommunes.fr). Véritable relais d'information entre le SICECO et ses publics (notamment les élus), ce site met à disposition de ses visiteurs toutes les actualités liées aux communes et à l'intercommunalité du département. Le SICECO est également présent dans la newsletter envoyée chaque semaine.

Le SICECO a aussi subventionné le projet de l'Agence de tourisme de Nolay visant à rendre hommage au physicien Nicolas Sadi Carnot. Une exposition a eu lieu du 4 au 20 mai présentant la famille Carnot (originaire de Nolay), l'histoire des machines ou encore l'énergie.

Rencontrer son public

Comme chaque année, le SICECO a tenu un stand sur le salon Cité 21. Élus et partenaires ont pu s'entretenir avec les services du Syndicat. Il a organisé une conférence intitulée « *Devenez acteurs du devenir énergétique de votre territoire* » afin que les élus puissent s'exprimer suite aux premiers résultats de la stratégie énergétique départementale qui leur étaient présentés (voir p 7).

Le SICECO a également tenu un stand commun avec les Syndicats bourguignons et franc-comtois au congrès de la FNCCR (voir p 5), organisé une journée Portes Ouvertes dans le cadre du débat national sur la transition énergétique. Il a participé à la journée industrielle de la mobilité électrique organisée le 29 mars par la SOBEM à Sainte Marie sur Ouche. Outre des essais de véhicules électriques pour les élus, cette journée était l'occasion pour le SICECO de sensibiliser les visiteurs aux impacts sur le réseau électrique de la croissance des véhicules électriques.

Journée de la mobilité électrique à Sainte Marie sur Ouche

Comprendre le SICECO

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Actrice du développement durable, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

BER : Bourgogne Énergies Renouvelables est une association visant à promouvoir et développer les énergies renouvelables, et tout ce qui a trait à l'énergie et aux économies de matières premières. Elle porte l'Espace Info→Énergie (EIE).

CAPEB : la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'organisation professionnelle représentative des 380 000 entreprises artisanales du bâtiment.

CCSPL : la commission consultative des services publics locaux, prévue à l'article L. 1413-1 du CGCT, a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle procède, notamment, à l'examen du rapport annuel du délégataire de service public, est consultée préalablement à toute délégation de service public.

CEE : Certificat d'Économies d'Énergie.

CLE : le territoire du Syndicat est divisé en 11 secteurs géographiques correspondant chacun à une Commission Locale d'Énergie plus communément appelée CLE.

CRAC d'ERDF : chaque année, ERDF transmet à chacune des collectivités concédantes un Compte Rendu d'Activité de Concession appelé CRAC.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Cette structure régionale pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

DT/DICT : Déclaration de projet de Travaux / Déclaration d'Intention de Commencement de travaux.

EPCI : un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupe des communes qui s'associent pour la réalisation de travaux (travaux d'assainissement par exemple) ou de prestations de service spécialisées (transports, traitement des ordures ménagères). Il existe deux catégories distinctes : les groupements à fiscalité propre et les Syndicats de communes.

FACÉ : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale, il est alimenté par des contributions provenant des gestionnaires de réseaux de distribution. Les travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux entrepris sur les territoires des communes dites rurales sont aidés financièrement par le FACÉ, de même que l'établissement des lignes moyenne tension destinées à l'alimentation de nouveaux postes de distribution publique.

Fibre optique : une fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données. Elle offre un débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques.

FNCCR : la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) fait valoir, aux niveaux national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires. Relais d'opinion de ses collectivités adhérentes, la FNCCR constitue une force de proposition lors de l'élaboration de la législation et de la réglementation applicables aux services publics locaux.

kWh : le kilowatt-heure est une unité de mesure d'énergie.

Loi NOME : la loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité. Un des objectifs principaux de cette loi est de faire bénéficier l'ensemble des consommateurs de la compétitivité du parc nucléaire historique français, quel que soit le choix de leur fournisseur.

PCeT : un Plan Climat-Énergie Territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique.

PCT : la Part Couverte par le Tarif correspond à un remboursement sur le coût des travaux d'extension, dans le cadre du nouveau dispositif sur les raccordements électriques applicables depuis le 1er janvier 2009. Cette part est couverte par le TURPE et est fixée par arrêté gouvernemental.

Poste HTA/BT : un poste HTA/BT (ou poste de transformation HTA/BT) est un local, inaccessible au public, assurant la liaison entre le réseau moyenne tension HTA (HTA) et le réseau basse tension (BT).

Radar Pédagogique : il sensibilise et informe les usagers de la route sur la vitesse pratiquée. Le radar pédagogique rappelle au conducteur qu'il roule à une certaine vitesse. Il ne possède pas de flash et ne peut pas donner de contraventions. Il est question donc de responsabiliser le conducteur.

Réseau THD : internet à très haut débit.

SDTAN : le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique est un document opérationnel de court, moyen et long terme décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique du département. Il identifie les moyens d'y parvenir, dans l'optique notamment de mobiliser tous les acteurs concernés autour d'un projet partagé.

SEM : une Société d'Économie Mixte est une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (à savoir l'État, une Collectivité territoriale, ou tout autre Établissement public). Le recours à la SEM garantit à la collectivité publique actionnaire et cocontractante la prise en compte effective de l'intérêt général dans les objectifs de l'entreprise et la souplesse de la société de droit privé.

SRCAE : le Schéma Régional Climat Air Énergie est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 (Article 681) dans le cadre des suites du Grenelle de l'Environnement de 2007. Il concerne à la fois la qualité de l'air et le dérèglement climatique.

TURPE : le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité est fixé par l'État sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie. Il est appliqué sur chaque facture d'électricité : c'est la « part acheminement ». Il permet ainsi aux concessionnaires RTE et ERDF de réaliser l'entretien, l'exploitation et le renouvellement des réseaux électriques de transport et de distribution.

Véhicule hybride : un véhicule hybride est un véhicule faisant appel à plusieurs sources d'énergie distinctes pour se mouvoir.

SICECO
Syndicat Intercommunal
d'Énergies de Côte d'Or

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr

@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !
https://twitter.com/SICECO21

IMPRIM'VERT®